

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

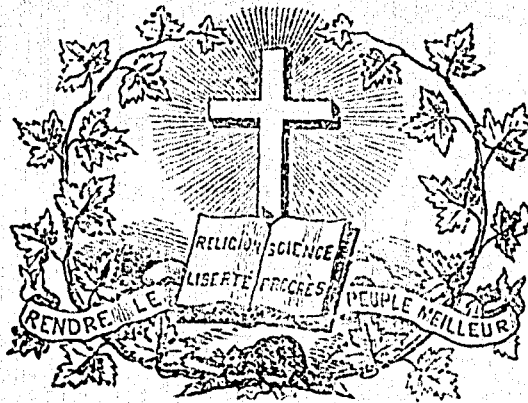
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume III.

Montréal, (Bas-Canada) Avril, 1859.

No. 4.

**SOMMAIRE.**—LITTÉRATURE.—Poésie: La résurrection, hymne traduit de Manzoni par Anton Drechamps.—Les deux frères, par le vicomte Walsh.—Si-cancer: L'adresse sur les poids et mesures et les monnaies des diverses nations, par M. le professeur Renaud.—Compte rendu des cours publics: Cours d'histoire générale donné à l'école normale Jacques-Cartier, par M. Desmazures, 7e et 8e leçons: les premiers chrétiens, rapporté par M. R. Giroux, élève de l'école.—Cours d'histoire du Canada, donné à l'Université Laval, par M. Ferland, rapporté par M. Arthur Casgrain, élève de l'Université, (suite).—ÉDUCATION.—Pédagogie: Comment un maître peut réformer sa classe, 7e et dernier article, par J. J. Rapet.—Anecdotes grammaticales et littéraires.—AVIS OFFICIELS: Direction de municipalité scolaire.—Nomination de commissaires d'école.—Diplômes conférés dans l'école normale Jacques-Cartier et par le bureau des examinateurs protestants du district de Montréal.—Instituteur disponible.—Avis aux directeurs des maisons d'éducation.—Éditorial: Aux directeurs des unions d'éducation.—Aux Commissaires d'école.—Une dette d'honneur.—Rapport du surintendant de l'instruction publique du Bas-Canada pour l'année 1857, (suite).—Revue bibliographique: *Theory and practice of teaching*, par D. Page, (suite).—Règlements pour l'association et le conseil des instituteurs en rapport avec l'école normale Laval.—Petite revue mensuelle.

## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

#### LA RÉSURRECTION.

HYMNE TRADUIT DE MANZONI.

Il est ressuscité! Le lincent et la terre  
Ne courent plus son front! Ineffable mystère!  
Du sépulchre désert le marbre est soulevé!  
Il est ressuscité! comme un guerrier fidèle  
Que le bruit du clairon à son poste rappelle...  
Peuples, le Seigneur s'est levé!

Ainsi qu'un pèlerin, à moitié du voyage  
Sous l'abri d'un palmier, couché durant l'orage,  
Se lève, et tout rempli de ses célestes vœux,  
Secoue en s'veillant une feuille séchée,  
Qui, pendant son sommeil, de l'arbre détachée,  
S'était mêlée à ses cheveux:

Ainsi, le mort divin, à l'aube renaissant,  
A jeté loin de lui cette pierre impuissante,  
Sacrilège gardien de son cadavre-roi;  
Quand son âme, du fond de la sombre vallée,  
Au corps qui l'attendait, tout à coup rappelée,  
A dit: "Me voici, lève-toi!"

O pères d'Israël! quelle voix bienheureuse  
Vous a fait agiter votre tête poudreuse?  
C'est lui, l'Emmanuel, le Christ libérateur!  
Il a vaincu l'Enfer, frémissant sous son glaive.  
O vous qui l'attendiez! ou! votre exil s'achève,  
C'est lui, c'est lui, le Rédempteur!

Quel mortel avant lui, dans le séjour suprême,  
Vivant, aurait pu voir ce brûlant diadème,

Que l'œil des chérubins n'ose jamais braver!  
Patriarches, c'est lui qui, dans le noir abîme,  
Des coupables humains volontaire victime,  
Est descendu pour vous sauver.

Aux prophètes anciens il voulut apparaître  
Quand ces hommes disaient les jours qui doivent naître,  
Comme un père à son fils raconte le passé;  
Tel qu'un soleil, brillant dans les déserts du vâle  
Il se montrait d'avance, à leur regard avide,  
Le Christ par Dieu même annoncé!

Quand le juste Isafe, aux ardentes paroles,  
Proclamait sous les foyets, en face des idoles,  
Celui qui pour le monde un jour devait venir!  
Quand Daniel, confidant des sombres destinées,  
Roulait dans son esprit les futures années,  
Se souvenant de l'avenir!

Or, c'était le matin; Salomo et Madeleine,  
Tout bas, s'entretenant du sujet de leur peine,  
Pleuraient amèrement l'homme crucifié:  
Voilà que du saint temple un chancelé le fait:  
Les boureaux ont pâli, croyant voir sur leur tête  
Le Dieu qu'ils ont sacrifié!

Un jeune homme étranger, appuyé sur sa lance,  
Au pied du monument est debout en silence:  
Ses vêtements sont blancs, son visage est de feu:  
"Celui que vous cherchez, ô femme inconsolée,  
"Dit-il avec douceur, il est en Galilée,  
Allez, il n'est plus en ce lieu!"

Chantons! qu'à la douleur succède enfin la joie:  
Que l'or accoutumé, que la pourpe et la soie  
Resplendissent encor sur l'autel attristé!  
Que le prêtre vêtu de la robe de neige,  
À l'éclat des flambeaux, dans un pompeux cortège,  
Annonce le ressuscité!

ANTONI DRECHAMPS.

#### Les deux Frères.

Ce qu'il y a de plus triste dans la vie, c'est de haïr.  
Mais si la haine est déjà si désolante quand elle éclate entre  
des hommes qui sont étrangers les uns aux autres, combien elle  
est plus déplorable encore quand elle vient à se lever entre deux  
frères!

Oh! alors, c'est une vraie malédiction du Ciel! Ceux qui sont  
nés d'une même mère, ceux qui ont grandi sous le même toit, ceux  
qui doivent avoir la même tombe de famille, n'ont en général qu'à  
laisser aller leurs coeurs pour s'aimer les uns les autres... Cependant,  
il arrive parfois qu'il y en a qui, non-seulement ne s'aiment pas,  
mais se détestent. Dieu avait mis à leur portée des délices, ils s'en

font des peines, ils pouvaient se nourrir du miel de l'amitié, ils préférèrent l'amertume de la haine.

Oh ! que je les plains !

J'ai connu une famille qui était grandement vénérée dans notre pays, et qui méritait bien de l'être, car elle y était comme une providence visible ; tous les riches, tous les grands l'honoraient ; tous les pauvres, tous les malheureux la bénissaient. Certes, avec cela, il y avait de quoi se faire du bonheur. Eh bien, deux frères de cette maison s'étant mis à se haïr pendant leur enfance, et ayant laissé grandir leur haine, amenèrent dans la demeure où ils étaient nés, dans la demeure ou la paix et l'union avaient régné si longtemps, le malheur, la tristesse et presque le désespoir.

Quand j'ai connu ces deux frères, ils étaient déjà sur l'âge ; le temps, en amenant sur eux les années, leur avait, comme à tous les hommes, enlevé de la force et de la santé, mais leur avait laissé au cœur leurs pensées de haine ; ainsi, quelquefois vous voyez des arbres qu'un ouragan a dépouillés de toutes leurs feuilles, et le souffle de la tempête, qui leur a emporté toute leur verte parure, n'a pu faire tomber de leurs branches les chenilles qui s'y étaient attachées.

Quand un frère parlait de son frère, il ne se servait plus du nom qui lui avait été donné en baptême ; ce nom, si souvent prononcé par leur père et leur mère, aurait pu rappeler des souvenirs de famille, et les hommes qui se font mauvais les redoutent ; il disait : *monsieur mon frère*.

Des amis communs avaient cherché à éteindre cette haine que l'on ne pouvait guère s'expliquer ; car ces deux frères étaient ce que le monde appelle des hommes d'honneur, et n'avaient que de bons procédés pour leurs semblables. Souvent je les ai vus s'émouvoir et s'attendrir quand on racontait devant eux de nobles dévouements ; souvent, quand on leur disait : Il y a là un malheureux qui souffre, je les ai vus se lever pour aller secourir cet inconnu. Ils avaient, comme vous le voyez, de la bienveillance pour tous, hors pour ceux qu'ils auraient dû aimer avant tous les autres... L'honneur s'arrangeait de cela ; la religion, elle, le réprouvait ; mais l'honneur c'était leur règle, et vous savez que l'honneur permet de haïr... ; que dis-je ? l'honneur fait bien plus : en certaines occasions, il ordonne de tuer.

*L'homme a créé l'honneur, Dieu créa la vertu.*

On le voit bien.

Si les deux frères dont je raconte l'histoire avaient écouté la voix de la religion, ils n'auraient pas laissé pousser et grandir dans leur âme cette inimitié qui, ainsi qu'une plante vénéneuse, a empoisonné leurs jours. Non, dès le premier instant où elle commençait, comme un mauvais grain, à germer dans leurs cœurs, ils l'auraient étouffée pour obéir à ces paroles des livres saints :

« Ne laisse pas le soleil se coucher sur la rancune que tu portes à ton frère. »

Mais quand on ne lit que les livres du monde, quand on ne recherche que ses lumières, quand on n'écoute que ses maximes il y a grande chance que l'on s'égarera.

Comme pour fortifier encore davantage l'aversion entre ces deux hommes, les événements politiques de 1815 survinrent ; pour être plus assurés de ne se rencontrer jamais, et de pouvoir se détester davantage, les deux frères adoptèrent des drapeaux différents ; l'un ; l'aîné, salua avec enthousiasme la Restauration ; le second se fit ultra bonapartiste.

Mettre une différence d'opinion politique sur de la haine, c'est jeter de l'huile sur du feu, du vitriol sur une plaie.

Aussi, jamais leur animosité n'avait été si complète ; c'était à réjouir l'enfer.

Le royaliste aurait pu sauver à son frère plusieurs vexations, et il ne le fit pas.

Au 20 mars, le bonapartiste aurait pu empêcher le bannissement de son frère aîné, et il le laissa exiler. Et quand ils agissaient ainsi, si des étrangers venaient à eux leur demander des services, ils avaient de l'obligance pour eux ; ils n'avaient mis hors de leur bienveillance que leur fraternité.

Auprès de ces deux êtres qui avaient juré de se détester toujours, Dieu avait mis deux femmes qui gémissaient de cette cruelle désunion. Les deux belles-sœurs avaient reçu de leurs maris la défense de se voir, de se parler ; quand elles venaient à se rencontrer dans un salon, elles se regardaient tristement et ne se disaient rien. Cependant elles se sentaient un grand attrait l'une pour l'autre ; leurs jeunes enfants parfois aussi se trouvaient sur la même promenade, et leurs gouvernantes leur ayant dit : « Vous êtes cousins », il avaient joué ensemble ; et comme l'amitié va vite parmi les enfants, les cousins s'aimaient beaucoup.

Plus tard, quand l'âge de la première communion fut venu, les fils des deux frères allaient au catéchisme dans la même église, et là, le même prêtre, devant le même autel, leur répétait les paroles de

l'apôtre, de saint Jean devenu vieux : « Mes enfants, mes enfants, aimez-vous les uns les autres. »

L'amitié de ces jeunes garçons, qui avait commencé dans les jeux, se fortifiait ainsi à la voix de la religion : car de tous les commandements de Dieu, le plus facile à accomplir, c'est celui de s'aimer, surtout pour le jeune âge ; car les rancunes n'ont pas encore eu le temps de pousser dans des cœurs si neufs. Les rancunes, ce sont les ronces, les épines de la vie ; elles viennent plus tard dans les âmes que la rosée du Ciel n'humecte pas.

Un jour, un des enfants du comte de Chambral (c'était le nom du frère aîné) tomba subitement très-malade dans l'église où se faisaient les instructions de la première communion : tous ses jeunes camarades s'empressèrent de lui porter secours ; mais parmi les plus effrayés de son mal, le plus affectueux dans leurs soins, le prêtre distingué Anatole de Chambral, fils du second frère.

Les querelles de famille percent au dehors ; elle sont d'abord un malheur, puis elles deviennent un scandale. Le curé savait donc la longue et attristante division qui existait entre deux de ses paroissiens..., paroissiens, il faut le dire, qu'il ne voyait jamais dans son église.

Je l'ai dit en commençant cette histoire, leur religion à eux, c'était l'honneur tel que le monde l'a fait ; et quand on se borne à ce culte-là, on n'a besoin ni de prières ni d'autels... S'ils envoyaient leurs fils aux instructions religieuses, c'était à cause de l'usage, et parce que les mères des jeunes enfants auraient eu le cœur brisé de ne pas les voir chrétiens.

Anatole était venu au catéchisme avec son précepteur ; pendant que le prêtre faisait son instruction, il était survenu tout à coup un de ces orages comme on en voit souvent éclater sur Paris, alors que la pluie ne tombe plus par gouttes, mais par nappes ; alors que les toits, que les maisons, que les portes, que les fenêtres, ne sont plus aperçus qu'à travers un voile d'eau ; alors que les ruisseaux des rues se font torrents et débordent ; alors que les égouts se font cascades et bruissent ; alors que les pavés disparaissent sous des flots noirs et puants ; alors que les savoyards jettent des ponts de planches sur les eaux bourbeuses, et demandent un petit sou aux passants ; alors que les fiacres deviennent rares, et que leurs cochers se réjouissent sous le déluge !

Dans des circonstances semblables, c'est rendre un vrai service que de donner une place dans sa voiture. Anatole, voyant son cousin toujours aussi mal, offrit à la personne qui l'avait amené de le reconduire chez son père. Le curé fit un signe au domestique qui avait accompagné le jeune malade, d'accepter, car le bon prêtre savait que Dieu prend souvent les petits enfants comme des anges, pour réconcilier les hommes entre eux.

Ernest, toujours évanoui, fut porté dans la voiture, et, pendant le trajet de l'église à l'hôtel de son père, eut constamment la tête appuyée sur la poitrine d'Anatole, qui pleurait de le voir si pâle et si inanimé.

Quand ils arrivèrent chez le comte de Chambral, ce fut une grande rumeur, un grand effroi dans toute la maison ; l'enfant était si faible, si changé, avait l'air d'être si près de la mort, que l'on ne fit attention qu'à lui, et l'on ne s'inquiéta d'abord aucunement de qui l'avait ramené ; ce ne fut que plus tard que le vieux domestique raconta qui avait offert sa voiture, et qui avait soigné avec tant d'affection son jeune maître.

Le fidèle serviteur, en donnant tous ces détails, les allongea ; il voulait que le père d'Ernest fût reconnaissant envers Anatole ; car il pensait que lorsqu'on remercie le fils on ne peut maudire le père.

Il y a un âge où le mal passe vite : l'enfance est comme la plante, qu'un souffle de l'orage courbe et fait pencher, mais que le plus petit rayon de soleil redresse et ravive. Au bout de quelques jours, Ernest put revenir aux instructions du curé.

La première communion des enfants approchait, et, suivant l'usage établi dans plusieurs de nos provinces, la veille de la grande et sainte journée, les familles des jeunes catéchumènes furent invitées à se rassembler dans la chapelle des Trépassés, pour bénir, sur les ossements des aïeux, leurs fils et leurs filles.

Les mères d'Anatole et d'Ernest avaient employé auprès de leurs maris une si ingénieuse adresse, qu'elles parvinrent à les amener à cette imposante cérémonie.

Chacun des frères y vint, espérant bien n'y pas rencontrer son frère. Aussi, lorsque dans la foule des parents pauvres et riches qui avaient été conviés à la bénédiction, le comte de Chambral reconnut son frère, son premier mouvement fut d'aller vers la porte pour sortir ; pour s'en aller, il fut obligé de passer près du vieux prêtre, qui tenait en ce moment par la main le petit Anatole.

« Monsieur le comte, dit le prêtre, voici l'enfant qui a soigné avec tant de tendresse et d'affection M. Ernest, le jour où il nous a fait grande peur par son évanouissement. »

— Ah ! je vous remercie bien, mon cher enfant, dit le comte en passant la main dans les cheveux bouclés d'Anatole, qu'il ne reconnaissait pas ; je vous remercie d'avoir pris si bon soin de mon fils.  
— Remercier n'est point assez, monsieur le comte, ajouta le curé ; aujourd'hui, il faut bénir.

— Et bien ! que Dieu vous donne beaucoup de bonheur, à vous, mon enfant, qui avez beaucoup de pitié pour ceux qui souffrent ! ?

A ce moment, le frère du comte, qui avait vu la main fraternelle sur la tête de son fils, et qui venait d'entendre ce mot de bonheur prononcé sur son enfant, sentit une émotion inconnue parcourir tout son être ; des pleurs lui vinrent aux yeux et tout son corps trembla.

Oh ! alors, s'il se fût laissé aller à ce qui se passait en dedans de lui, il se fût élancé dans les bras de son frère. Mais le respect humain, mais cette honte, cette pusillanimité des âmes faibles le retint. Le respect humain, c'est un mur que l'enfer a élevé entre l'homme et la vertu ; c'est une de ces bises glacées qui vont soufflant sur tous les sentiments généreux pour les faire périr.

Le respect humain, c'est la poltronnerie de l'âme, la lâcheté morale !

Ce jeune homme que vous voyez rester debout dans nos églises, et ne pas incliner son front aux moments les plus sacrés de nos mystères, savez-vous ce qui l'empêche de tomber à genoux et d'adorer encore humblement le Dieu que sa mère lui avait appris à prier ? le respect humain !

Cet autre qui craint d'être tendre et affectueux pour ses parents, qui se défend d'être attentif pour la vieillesse, savez-vous ce qui empêche la tendresse qu'il a au fond de l'âme de se montrer au dehors ? le respect humain !

Oh ! alors que Satan a répandu parmi les hommes la honte du bien, il a eu pour les intérêts de l'enfer une grande inspiration ; en menaçant le respect humain, il a jeté sur la terre ce qui étouffe le plus la vertu.

Les deux frères cédaient maintenant à cette maligne influence ; la haine s'était usée, mais la crainte des propos du monde les faisait persister dans leur désunion ; il y a des hommes qui s'imposent des sacrifices pour paraître bons, il y en a d'autres qui se font violence pour se donner les faux semblants de la méchanceté et de la raucerie.

Le mal a son hypocrisie comme le bien ; sans doute, c'est grande pitié ! mais c'est comme cela.

La cérémonie de la bénédiction des enfants par leurs pères et leurs mères commença. C'était là, je vous assure, une solennelle chose à voir ! Sous les dalles blanches et noires de la chapelle des Trépassés était le caveau où l'enfeu de beaucoup des familles qui étaient là rassemblées ; ainsi, bien de ces pères, bien de ces mères se trouvaient là entre les aïeux et leur postérité, entre le passé et l'avenir, et de plus, en face de Dieu.

Chaque enfant venait à son tour s'agenouiller devant son père et sa mère ; et là, d'une voix émue, leur demandait pardon de ses désobéissances, de ses paresse et de ses colères... Alors les parents, étendant les mains sur la tête de leurs fils et de leurs filles, disaient : Que Dieu vous bénisse comme nous vous bénissons !

Quand Ernest et Charles de Chambral, tous les deux fils du comte, furent à genoux devant leur père, celui-ci, qui avait reconnu son frère dans la foule, et qui n'avait pu le voir sans être aussi profondément ému, se leva, et les deux mains étendues sur ses deux enfants, prononça ces paroles :

« Mes enfants, que Dieu vous bénisse comme je vous bénis, qu'ils vous donne des jours d'union et de bonheur... Aimez-vous toujours tous les deux... » Il ne put en dire davantage ; les larmes que l'on avait vues dans ses yeux retombèrent sur son cœur et étouffèrent sa voix... Et le curé, qui avait une grande expérience des hommes, bénit Dieu en lui-même, car il voyait que les deux frères étaient sur le chemin de la réconciliation, et qu'ils y avaient été amenés par leurs enfants. Je l'ai écrit ailleurs : Dieu met souvent aux mains des enfants de grandes choses ; les saintes Ecritures l'ont dit : Porphelin sera puissant dans la main du Seigneur !

Sans le respect humain, que j'ai maudit tout à l'heure, toute réminiscence de haine eût été effacée entre le comte et le vicomte de Chambral ; mais, malgré cet achèvement vers l'union, ils restaient encore divisés ; seulement leur froileur avait diminué ; quand ils se rencontraient, ils ne se regardaient pas encore comme amis ; mais du moins ce n'était plus comme ennemis qu'ils s'envisageaient.

Le père d'Anatole tomba très-malade ; son frère aîné envoya chaque jour savoir de ses nouvelles, et cessa d'exiger que ses fils ne parlissent plus à leurs cousins quand le hasard les faisait se trouver ensemble.

Ce demi-rapprochement suffisait au monde ; mais à Dieu, il fallait plus que cela.

Le comte de Chambral avait beaucoup voyagé, avait séjourné

longtemps à Rome, et avait rapporté d'Italie un grand goût pour la bonne musique... Lui qui n'était pas retourné dans une église depuis la première communion de son fils, pendant la semaine Sainte entra à Saint-Roch pour y entendre chanter le *Stabat*.

C'était là que Dieu l'attendait. Chacun a son moment marqué... Celui du comte était venu ; l'harmonie amena la grâce dans son âme, comme un ange conduit un autre ange...

Ce chant, qui peint si bien les angoisses d'une mère, alla réveiller dans le cœur de l'homme du monde ce qui y était resté de bon ; en écoutant les douleurs de Marie, il pensa à la douleur que sa mère, à lui, avait éprouvée, si elle avait vu la haine qui s'était élevée entre ses deux fils... Et tout de suite, sous une inspiration du Ciel, il alla tomber aux pieds du prêtre qui avait instruit ses fils. Puis, se relevant du tribunal où l'on se réconcilie avec Dieu, avec son ennemi et avec soi-même, il courut chez son frère malade.

En le voyant entrer, le père d'Anatole lui dit : « Ah ! mon frère, vous envoyez tous les jours savoir de mes nouvelles ; cette marque de souvenir était déjà beaucoup ; je n'osais espérer davantage.

— Moi, ami, répondit le comte, avant Pâques, des politesses, c'était peut-être assez ; mais après Pâques, il faut mieux que cela. Aussi je vous apporte tout l'amour d'un frère. »

J'ai raconté tout au long cette histoire vraie, pour prouver qu'il y a autre chose dans nos fêtes que des cérémonies, des cierges et de l'encens. Les enseignements qu'elles comment améliorent et purifient les âmes, comme leur poésie élève l'esprit. Elles ne répandent pas seulement des fleurs sur le temps qui nous est accordé ; elles font encore pousser des fruits pour l'éternité.

VICOMTE WALSH.

SCIENCE.

Etude sur les Poids et Mesures et les Monnaies des diverses Nations.

Lue à l'Institut Polytechnique, par M. le Prof. REGAUD.

Le sujet que j'ai choisi, paraît peut-être un peu commun, ou, du moins, peu digne de votre attention ; je parlerai des poids et mesures et des monnaies. Et comme il est quelquefois nécessaire de remonter à l'origine des choses pour en bien concevoir l'usage, pour connaître leur utilité, leur enchaînement, en un mot, pour avoir une juste idée de leur histoire, je définirai d'abord mon sujet, ensuite je parlerai des mesures anciennes, puis des mesures modernes, surtout des mesures actuelles de ce pays ; enfin, si le temps me le permet, je terminerai cet entretien par un exposé succinct du système métrique, seule mesure actuellement en usage en France, ainsi que dans plusieurs contrées de l'Europe ; mesure qui finira, un jour, par être la seule employée chez tous les peuples civilisés.

Mesure (latin *mensura*). C'est une quantité prise pour servir de terme de comparaison, et qui sert à évaluer la grandeur d'autres quantités de même espèce ou de même nature : lignes, surfaces, volumes, poids, monnaies, temps, etc. On distingue des mesures de longueur, soit linéaires, soit itinéraires ; des mesures de superficie, ou mesures agraires ; des mesures de capacité ; des mesures de pesanteur, ou de poids, etc., etc. L'ensemble des mesures d'une nation, avec les rapports qui les unissent entr'elles, forme le système des poids et mesures de cette nation. La science qui traite des mesures et de leurs rapports entre elles est la *métrologie*. Ce dernier mot vient du grec *métron*, mesure, et *logos*, discours, traité. La métrologie est donc la science des poids et mesures. On donne aussi ce nom aux traités écrits sur cette science, traités dont la lecture serait plus fructueuse à la jeunesse studieuse de notre beau Canada, que celle des mauvais romans que la librairie européenne se plaît à répandre, depuis quelque temps, dans l'Amérique du Nord.

Poids. Pour évaluer le poids des corps on a été obligé, dès la plus haute antiquité, de recourir à quelques corps dont la pesanteur était supposée connue, et qu'on prenait pour unité ; ce corps qui, le plus souvent, est une masse de cuivre, de fer, de plomb, etc., est lui-même appelé *poids*. Malheureusement, cette mesure a sans cesse varié selon les temps et les pays. Chez les Hébreux l'unité de poids ou talent mosaïque, était le poids de l'eau contenu dans un pied cube (28 kilogrammes, environ, ou 57 livres, 49842 de livres canadiennes). A Athènes, c'était le talent attique, qui pesait 26 kilogrammes, ou 53 livres, 39,133 de livres ; venait ensuite la mine, 4 hectogrammes, 13 onces, 42 grains, 56 centièmes de grain ; le drachme, 4 grammes 31 ; le *obole*, 0 grammes 75 centièmes ; le *chalque*, 4 grammes 094 millièmes de gramme. Le gramme, dont

je donnerai la définition lorsque je parlerai du système métrique, vaut, ancien poids de marc, près de 19 grains, ou pour être plus correct, il vaut 18 grains 82,715 cent-millièmes de grain. Chez les Romains, l'unité de poids était l'*as* ou *libra* (327 grammes 187, ou environ 12 onces) qui se partageait en 12 onces (*uncia*), valant chacune 24 scrupules (*scrupulum*). Chez les modernes l'unité de poids adoptée est la *livre*; mais il y a encore de grandes différences entre les livres des différentes provinces. La livre des Romains, dont j'ai déjà parlé, qui se divisait en 12 onces, ne pesait guère que 12 onces de notre livre de 16 onces et valait 327 grammes 187. En France il exista simultanément plusieurs livres différentes jusqu'à l'établissement du système métrique. La plus ancienne se divisait, comme la livre romaine, en 12 onces. La plus répandue dans les derniers siècles était la *livre de Paris*, dite aussi *livre commune*, livre poids de marc. Elle se divisait en 2 marcs, le marc en 8 onces, l'once en 8 gros, le gros dit aussi *drachme* ou *dragme*, en 3 deniers ou *scrupules*, et le scrupule en 24 grains (du poids d'un grain de blé); en d'autres termes, la livre valait 2 marcs, ou 16 onces, ou 128 gros, ou 392 deniers ou scrupules, ou 9216 grains. Cette livre, qui est la même que celle apportée par les Français en Canada, équivalait à 489 grammes, plus 5 dixièmes de gramme. Une autre livre, dite *poids de table*, était en usage à Toulouse et dans le Languedoc; elle se divisait comme la précédente, en 16 onces, mais ces onces étaient moins fortes; les 16 onces de cette livre ne valaient guère que 13 onces et  $\frac{1}{4}$  de la livre de Paris. Elle valait 408 grammes français. La livre de Lyon différait encore des précédentes. En outre on employait pour la viande une livre, dite *carnassière*, qui était le triple de la livre ordinaire.

Tous ces poids, dont la diversité favorisait la fraude, en même temps qu'elle créait des embarras inextricables, ont été remplacés, en France, par un poids uniforme depuis l'établissement du système métrique.

En Angleterre, on distingue la livre *troy* ou *impériale*, usitée pour les matières sèches, qui se divise en 12 onces et vaut 372 grammes; la livre *avoir du poids*, qui sert pour vendre tous les objets d'une nature grossière, tels que le beurre, le fromage, la viande, tous les différents articles du commerce de l'épicerie, le blé, le pain et les métaux (excepté l'or et l'argent, que l'on pèse avec la livre de *troy*); elle se divise en 16 onces, et vaut 453 grammes 5 décigrammes (36 grammes de moins que l'ancienne livre française). La livre *portugaise* vaut 458 grammes 9 décigrammes; elle se divise en 2 marcs, 16 onces; la livre *espagnole* vaut 459 grammes; la livre *autrichienne* vaut 467 grammes, 4 décigrammes; la livre *hollandaise* vaut 491 grammes, 8 décigrammes; la livre *suédoise* vaut 424 grammes; toutes ces dernières livres se divisent en 16 onces. La livre *russe* vaut 409 grammes, 7 décigrammes, et elle se divise en 32 loths.

**Monnaie** (en latin *moneta*, de *monere*, avertir, parce que le type ou la marque légale dont elle est empreinte avertit qu'il n'y a point eu de fraude dans la fabrication). Prise dans sa plus vaste acception, la monnaie est définie par les économistes, "un instrument d'échange qui, en même temps qu'il sert de mesure pour la valeur des objets échangés, est par lui-même un équivalent." Les matières les plus diverses ont pu être employées comme moyens d'échange: le sel a servi de monnaie en Abyssinie; la morue à Terre-Neuve; certains coquillages appelées *cauris* aux Maldives et dans plusieurs parties de l'Inde et de l'Afrique, les grains de *Cacao* au Mexique, le cuir en Russie jusqu'à Pierre Ier, etc. Cependant on s'est presque partout accordé à prendre pour cet usage des métaux, et l'on n'entend vulgairement par monnaie que des espèces métalliques.

L'Académie française définit la monnaie: "Toute pièce de métal servant au commerce, frappée par une autorité souveraine, et marquée au coin d'un prince ou d'un souverain." Les métaux qui sont presque universellement employés ou adoptés, sont l'or, l'argent et le cuivre, plus ou moins mêlés d'alliage. Toutefois, les Lacédémoniens employèrent longtemps le fer, et les Russes ont, pendant quelques années (de 1828 à 1845), frappé des monnaies de platine.

On remplace quelque fois la monnaie par du papier, qui prend le nom de *papier-monnaie*. C'est un papier créé par les gouvernements pour faire office de monnaie. C'est une monnaie fictive qui n'a point, comme le métal, une valeur intrinsèque, et qui ne représente pas des valeurs équivalentes qu'on puisse réaliser dès qu'on le veut. Le *papier-monnaie* n'a jamais été employé que comme expédient dans les circonstances les plus critiques; partout il a subi des dépréciations progressives qui ont amené la ruine des particuliers; les *assignats* en France en offrent l'exemple le plus déplorable. Connu en Chine dès le treizième siècle, le *papier-monnaie* n'a guère été usité en Europe qu'au dernier siècle. Presque tous les États, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, les États-Romains, etc., ont été forcés d'avoir recours à ce dangereux expédient. Il ne

faut pas confondre avec le papier-monnaie certaines valeurs qui ont un cours presque aussi universel que la monnaie, comme les *billets de banques* en France, les *banknotes* en Angleterre; bien que autorisés par les gouvernements et acceptés par tous, ces effets ne sont reçus que librement. Quelquefois, cependant, dans les moments de crise, on leur a momentanément donné cours forcé; c'est ce qui a eu lieu en 1848 pour les billets de la Banque de France. Les Chinois n'admettent comme monnaie étrangère que des piastres fortes d'Espagne ou des dollars de l'Amérique du Sud, non pas précisément comme monnaie, mais comme lingot d'argent, et encore n'est-ce qu'après avoir examiné une à une avec une scrupuleuse attention ces piastres, que toutefois ils ont soin de faire passer par les mains de négociants leurs amis et après avoir recueilli leurs signes d'approbation, ils se décident à sortir gravement de leur poche une petite romaine en ivoire, munie d'un plateau, et pèsent chacune d'elles avec une merveilleuse promptitude. Les marchands ont une quantité de petits morceaux d'argent, valant environ chacun cent cinquante-et-un centième de piastre, et ils ont soin d'apposer leur poinçon sur ces morceaux d'argent avant de les livrer à la circulation. Voici quel est à peu près le système monétaire des Chinois. Le gouvernement ne frappe aucune monnaie d'or ou d'argent; il n'émet, comme monnaie courante, que le *tchen* ou *tsien*, petite pièce circulaire coulée dans un moule, et composée d'un alliage de cuivre et de zinc, dont la valeur, calculée en argent, est d'un dixième de notre *sou*, et le poids d'un *marc* (trois grammes 85 centigramme.). Cette pièce est percée par le milieu d'un trou carré, qui sert à en former, au moyen d'une attache, des paquets de cent, dont la valeur légale est d'un *marc* d'argent. Le *tsien* porte sur l'une de ses faces le nom de l'empereur régnant en lettres tartares, et sur l'autre face le même nom en caractères chinois avec ces deux mots, *run-pau* (monnaie courante).

Le peu de valeur de la monnaie courante en Chine nécessite, dans toutes les transactions un peu importantes, l'emploi de l'argent, considéré comme poids, dont le *taël*, once chinoise, exprime l'unité. Le *taël* se divise en 10 marcs, le marc en 10 *candarin*s, le candarin en 10 *tsien*. Tous ces noms, à l'exception du dernier, sont autant de noms de poids, mais non pas de pièces; de sorte que 10 *tsien* de billon égalent 1 candarin d'argent; cent égalent 1 marc et mille valent 1 *taël*.

Tous les auteurs de voyage en Chine s'accordent à dire que les Chinois ont une telle propension à contrefaire la monnaie, que le peu de valeur du *tsien* ne les a pas même mis à l'abri de la contrefaçon; tout le monde s'en mêle: l'étranger, le peuple Chinois et son gouvernement. Il en résulte qu'au change un marc d'argent, dont la valeur légale est de cent *tsien*, en vaut en réalité cent-soixante. Quelques auteurs prétendent que c'est de cette propension irrésistible des Chinois à la contrefaçon qu'est venue la difficulté ou même l'impossibilité d'établir une monnaie d'argent. Les piastres ou dollars introduits dans le commerce sont contrefaits journellement; aussi n'ont-ils de valeur qu'au poids, malgré les marques particulières des individus dans les mains desquelles ils ont passé, et qui ont pour objet d'en garantir la valeur.

Parmi les monnaies on distingue: 1o. les *monnaies réelles* ou *effectives*, espèces d'or, d'argent, de billon ou de cuivre, ayant cours dans le commerce et auxquelles l'Etat a assigné une valeur déterminée; 2o. les *monnaies de compte* ou *imaginaires*, qui n'existent plus en espèces réelles ou qui même n'ont jamais eu d'existence que sur le papier et qu'on emploie soit par l'effet d'anciennes habitudes, soit pour faciliter les comptes en les établissant toujours sur un pied certain et non variable; tels sont les *livres sterling*, en Angleterre; les *Réaux de Feillon*, en Espagne; les *Réis*, en Portugal; la *livre de banque* (*pfund*), en Prusse; le *rouble de compte*, en Russie; et, 3o. les *monnaies de convention*, espèces métalliques qui ont cours dans plusieurs États et dans plusieurs villes, d'après une convention particulière; tels sont, en Allemagne, les *species*, les *florins*, les pièces de 30, de 20 et de 10 Kreuzer, etc. On appelle monnaie *obédionale* ou de *nécessité*, celle que, dans certaines circonstances, les villes assiégées sont obligées de frapper pour suppléer aux espèces qu'elles ne peuvent recevoir du dehors. Le titre d'une monnaie est la quantité de métal fin qui y existe. La monnaie française est au titre de neuf dixièmes d'argent ou d'or pur et un dixième de cuivre; la monnaie d'or anglaise est au titre de onze douzièmes. On nomme *frai* la diminution de poids qu'éprouvent les pièces de monnaie par l'effet de la circulation.

Dans toutes les pièces de monnaies on remarque: le côté de la tête (*avers*, *droit* ou *face*), et le côté opposé (*revers*). La *légende*, écriture gravée autour de la figure ou dans le champ de la pièce; l'*exergue*, espace réservé du côté du revers pour quelque souscription; le *cordón*, tour de la pièce sur son épaisseur; le *millésime*, date de la fabrication. Le lieu où la pièce a été frappée est désigné par une lettre ou par une marque quelconque, dite *point secret*.

On appelle *déferent*, la marque du graveur. L'origine de la monnaie métallique est fort ancienne, les égyptiens paraissent en avoir été les premiers inventeurs. Dans la bible il n'est parlé de monnaie (*sticles*) qu'à l'époque du voyage d'Abraham en Egypte. Chez les Grecs, l'invention des monnaies était attribuée soit aux Lydiens, soit à Phidon, roi d'Argos, au neuvième siècle avant J.-C. La première monnaie des Grecs portait l'empreinte d'un bœuf; dans la suite, ils mirent sur leurs monnaies des figures symboliques, particulières à chaque contrée; ceux de Delphes y représentaient un Dauphin; les Athéniens, une chouette; les Béotiens, un Bacchus avec une grappe de raisin et une grande coupe; les Macédoniens, un bouclier; les Rhodiens, le disque du soleil. Chez les Romains, le type qu'offrait l'as fut longtemps une tête de Janus et au revers la proue d'un vaisseau. Chez les modernes, la monnaie offre le plus ordinairement l'effigie du souverain régnant.

L'unité monétaire, chez les Grecs, était le *drachme*, qui valait 0 fr 93 centimes (à peu près 20 sous du Canada). Ses multiples étaient la *mine* ou 100 *drachmes*, le *talent d'argent* 60 *mines* (à peu près 600 livres ancien cours), et le *talent d'or* valait 10 *talents d'argent* (à peu près 6000 livres ancien cours) et s'appelait *darique*, du nom de Darius le Médecin, qui, le premier, l'avait fait frapper.

Chez les Romains, les premières monnaies furent en cuivre, en terre cuite, ou même en bois peint. Servius Tullius fit frapper la première monnaie d'airain; on ne frappa de monnaie d'argent qu'en 269 avant J.-C. Les plus anciennes portaient l'effigie d'un animal (*pecus*, d'où *pecunia*); les plus connues sont l'*as*, dont la valeur varia souvent; le *sesterce* ou *nummus*, qui valait 2½ as; le *denier* (*denarius*), qui valait 4 *sesterces* ou 10 as; l'*aureus* ou *solidus*, 100 *sesterces* ou 250 as.

Au moyen-âge une diversité extrême, et, par suite, une grande confusion régnaient dans les monnaies. La faculté de battre monnaie, ordinairement réservée aux rois, appartenait alors à la plupart des seigneurs suzerains et quelquefois même à de simples abbés. St. Louis (en 1265) et François Ier., tentèrent de réprimer ce désordre; il subsista néanmoins jusqu'à Louis XIV, qui y mit un terme par l'ordonnance du 4 avril 1652, et qui établit l'uniformité dans le système monétaire.

Les monnaies françaises ont continuellement varié de forme, de titre et de nom. Les plus connues parmi celles qui n'ont plus de cours aujourd'hui, étaient: en or, les *louis* et *double louis*; en argent, la *livre tournois* et la *livre paris*, l'*écu* de six livres et celui de trois livres, les pièces de 15 *sous* et de 30 *sous*; en cuivre, le *sol* ou *sou*, le *liard*, le *denier*.

Les nouvelles monnaies introduites depuis l'établissement du système métrique et coordonnées avec ce système, ont pour unité le *franc*, qui pèse 5 grammes. Le dixième d'un franc s'appelle *décime*, le centième, *centime*. Les monnaies d'argent sont les pièces d'un *franc*, 2 *francs*, 5 *francs*, d'un *demi-franc* et d'un 5ème de *franc*; les monnaies d'or sont les pièces de 5, de 10, de 20, de 40 (aujourd'hui supprimées), de 50 et 100 francs. L'alliage est d'un dixième d'argent pour les pièces d'or. Pour l'argent, 1 franc pèse 5 grammes, 2 francs en pèsent 10, 5 francs 25 grammes, 4 pièces de 5 francs pèsent 100 grammes; 40 pièces de 5 francs pèsent 1 kilogramme; ainsi, 10 pièces de 5 francs pèsent un quart de kilogramme, ou 250 grammes (c'est à fort peu de chose près une demi-livre, et 5 pièces de 5 francs ¼ de livre, ancienne livre française.) Pour l'or, la pièce de 5 francs pèse un gramme 612 milligrammes; celle de 10 francs pèse 3 grammes 225 milligrammes; celle de 20 francs 12 grammes 903 milligrammes; celle de 50 francs pèsent 16 grammes 129 milligrammes; enfin la pièce de 100 francs pèse 32 grammes 258 milligrammes.

Le diamètre des pièces d'argent est, pour la pièce de 20 centimes, de 15 millimètres; pour celle de 50 centimes, 18 millimètres; pour celle d'un franc, 23 millimètres; pour la pièce de 2 francs, 27 millimètres; pour celle de 5 francs, 37 millimètres; (30 pièces de 5 francs placées à la suite les unes des autres égalent en longueur un mètre 11 centimètres). Le diamètre des pièces d'or est de 17 millimètres pour la pièce de 5 francs; de 19 millimètres pour celle de 10 francs; de 21 millimètres pour celle de 20 francs; de 26 millimètres pour la pièce de 40 francs; de 28 millimètres pour celle de 50 francs, de 35 millimètres pour la pièce de 100 francs. Les monnaies de cuivre sont, depuis 1852, les pièces de 1, 2, 5 et 10 centimes; elles contiennent 95 parties de cuivre, 4 d'étain et une partie de zinc.

L'ancien *liard* de cuivre, qui a été en usage en Canada, appartenait, comme je l'ai déjà dit, au vieux système monétaire français. Il a valu le plus souvent, depuis le règne de Charles VIII, 3 deniers, ou le quart d'un sou. Sous Louis XI, il équivalait à 4 deniers, et de 1658 à 1700 il n'en valait que 2. Je me rappelle parfaitement d'avoir vu des pièces d'un liard, de deux liards ou des doubles-liards, et même des pièces de six liards; ces dernières

contenaient un peu d'argent; elles étaient un peu plus larges que les liards et beaucoup plus minces; dans certaines contrées on les nomme- it encore *sous marqués*. On pense généralement que les liards sont originaires du Dauphiné. On a fabriqué des liards sous tous les règnes depuis Charles VI; mais la dimension et les initiales ou autres signes y varient souvent. Sous Henri IV, les liards étaient encore en billon; ils devinrent de cuivre pur sous Louis XIV. En 1719, pour éviter la contrefaçon des liards, on leur donna 37 grains 3 cinquièmes. Les derniers liards furent fabriqués en 1792.

(A Continuer.)

### Comptes-rendus des Cours Publics de l'École Normale Jacques-Cartier.

LEÇONS D'HISTOIRE GÉNÉRALE, PAR M. DESMAZURES.

#### LES PREMIERS CHRÉTIENS.

3<sup>E</sup> ET 4<sup>E</sup> LEÇONS.

Maintenant que nous avons vu la Rome antique, la reine et la capitale du monde entier, avec ses richesses sans nombre, ses désordres et ses affreuses cruautés, il nous reste à étudier une autre Rome. C'est une Rome nouvelle, toute mystérieuse et creusée dans les entrailles de la terre, éclairée seulement par des lampes et des flambeaux; mais qui renferme une lumière apportée par Dieu lui-même et bien supérieure à tout l'éclat de cette civilisation extérieure qui brille à la clarté du soleil; c'est la Rome des premiers chrétiens, la Rome d'où est sortie la civilisation moderne. Descendons dans cette nouvelle cité, qu'est-ce que nous verrons? Des voûtes immenses, de sombres souterrains qui s'étendent à l'infini; nous y trouverons une ville plus vaste et plus peuplée même que l'ancienne, c'est-à-dire peuplée de tombes, mais qui répondent d'un triomphe assuré.

Aujourd'hui, ces voûtes peuvent comprendre un espace de quatre cents lieues, et on pense, cependant, n'en avoir découvert que la moitié. Percées de rues innombrables, tantôt larges, tantôt étroites, tantôt hautes, tantôt basses, se coupant en tout sens, quelquefois se croisant les unes au-dessus des autres jusqu'à deux cents pieds de profondeur, elles renferment des puits, des fontaines, des places publiques et des milliers de tombeaux; c'est ce qu'on appelle les catacombes. Ces catacombes étaient d'anciennes carrières d'où l'on avait extrait la pierre et le ciment employés à la construction des édifices de la ville; il y en avait non seulement à Rome, mais encore à Carthage, à Syracuse, à Ravenne. Les chrétiens les choisirent de préférence à tout autre lieu, parce qu'elles étaient abandonnées et qu'ainsi elles leur offraient plus de sûreté pour cacher leurs martyrs et les saints mystères. C'est avec la plus grande précaution qu'ils enterraient les corps des saints pour qu'ils ne tombassent pas entre des mains sacrilèges. Les païens brûlaient leurs morts ou les jetaient dans des puits profonds, ou les exposaient à la voirie; mais les chrétiens, avec leurs saintes croyances sur la résurrection et l'immortalité, les traitaient avec plus de respect; ils les déposaient avec précaution dans des voûtes creusées exprès, et, afin d'en mieux conserver le souvenir, ils y mettaient des signes et des inscriptions. Rien de plus beau, rien de plus touchant que ces inscriptions. On y voit toute leur confiance en Dieu, toute leur croyance à l'immortalité. Jamais ils ne représentaient rien qui rappelât l'idée de la mort ou des souffrances, parce que la mort même la plus affreuse était pour eux le gage assuré d'une vie éternellement heureuse. Or, cette ville souterraine ne contient pas seulement les corps des victimes immolées par la persécution, mais encore un peuple vivant qui prie et qui veille. Pendant que les païens se livrent au repos ou au plaisir, pendant qu'ils remplissent les amphithéâtres, les chrétiens se préparent, par l'assistance aux Sts. Mystères et par la réception du pain des forts, à remporter dignement la palme du martyre. C'est de ce peuple que nous allons nous occuper.

Ce sujet est vaste et il n'en est pas de plus intéressant; il a été traité dans toutes les langues et envisagé d'une infinité de manières, mais on peut diviser tous les ouvrages qui se sont occupés des premiers chrétiens en deux classes: les ouvrages scientifiques et les ouvrages littéraires. Parmi les premiers, on compte les historiens et les apologistes du christianisme, comme Fleury, Pascal, monseigneur Gerbet et plusieurs des anciens pères de l'église. Parmi les derniers, on compte bon nombre d'ouvrages publiés depuis le commencement du siècle: Fabiola, du Cardinal Wiseman, Callista, de M. Newman, les Martyrs de M. de Châteaubriand et bien d'autres.

Deux prodiges bien étonnants apparaissent aux commencements de la religion : sa propagation rapide et les changements incompréhensibles qu'elle opéra en si peu de temps. Quand on voit que la religion chrétienne se répandit dans le monde entier avec une si grande rapidité, surtout dans un temps où tout semblait la faire repousser, on est forcé d'y reconnaître quelque chose de prodigieux et d'extraordinaire. Il n'y a, en effet, qu'une religion divine qui ait pu opérer de tels changements et en si peu de temps dans les idées des peuples. Quelques écrivains ont essayé d'expliquer la rapidité des conquêtes du christianisme, en disant que le monde antique était lassé de tout ; que la curiosité de connaître cette nouvelle doctrine fut pour beaucoup dans son succès, enfin, que l'admiration des païens, pour la vie simple et pure des chrétiens, avait beaucoup aidé à cette propagation merveilleuse. Mais, si lassé que fut le monde antique, on ne pourra jamais expliquer que, de lui-même, il consentit à sortir de tels désordres pour embrasser une doctrine si pure et si sublime. La curiosité et l'admiration n'attirant que vers ce qui plaît, quels charmes pouvait-on trouver dans une doctrine qui exposait, à tout instant, à souffrir le martyre, et qui renversait toutes les idées reçues et dont la première loi était de mener une vie pauvre, rude et méprisée ? Cette propagation tient donc du prodige ; on est forcé d'y reconnaître le doigt de Dieu et de dire avec tous les apôtres qu'il y a là un éclatant miracle. Aussitôt après la Pentecôte, les apôtres commencèrent la prédication de l'Évangile. Pierre fut le premier qui adressa la parole au peuple juif pour lui annoncer la bonne nouvelle, et huit mille personnes se convertirent dans les deux premières prédications, sans compter les femmes et les enfants. Parmi les néophytes, il y avait beaucoup d'étrangers et de juifs demeurant dans des pays lointains qui étaient venus à Jérusalem pour les fêtes de Pâques. De retour dans leurs pays, ils prêchèrent eux-mêmes et préparèrent ainsi les esprits. Les prêtres juifs alarmés du succès des apôtres voulurent s'y opposer ; mais ce fut en vain. C'est alors que St. Etienne fut lapidé ; mais il fut bientôt remplacé : Saul, jeune pharisien, frappé par Dieu sur le chemin de Damas, où il se rendait pour persécuter les chrétiens, se convertit et fut un des plus illustres apôtres sous le nom de Saint Paul.

L'accroissement des chrétiens obligea St. Pierre à quitter Jérusalem pour aller se fixer dans un centre plus étendu, c'est-à-dire à Antioche ; de là il fit plus d'une excursion pour évangéliser la Syrie, l'Asie Mineure et le centre de l'Asie. Le royaume du Christ devant s'étendre en Occident aussi bien qu'en Orient, St. Pierre quitta Antioche pour aller se fixer à Rome, la capitale de toutes les nations. Au retour d'un voyage qu'il fit à Jérusalem où il fut emprisonné par Hérode et délivré par un ange, St. Pierre envoya des missionnaires dans presque toutes les parties du monde. C'était vingt ans après la mort de Notre Seigneur ; en ce moment les Apôtres se trouvaient dispersés avec les principaux disciples dans presque tout le monde connu : St. Matthieu en Ethiopie, St. André en Scythie, St. Simon en Perse, St. Barthélemy dans les Indes, St. Lazare et Ste. Magdeleine dans les Gaules, St. Paul dans l'Asie Mineure, d'où il pénétra dans la Macédoine et dans la Thrace, et ce grand apôtre pouvait écrire aux Romains, environ vingt ans après l'Ascension, que l'Évangile avait été annoncé par toute la terre.

Le christianisme, en effet, avait fait d'immenses progrès : les auteurs païens nous l'apprennent eux-mêmes et nous n'avons qu'à en citer quelques-uns : « La superstition Judéique a fait de tels progrès, dit Sénèque, sous Néron, qu'il semble que les vaincus ont donné leur lois aux vainqueurs. » Le témoignage de Sénèque s'accorde parfaitement avec les travaux de St. Pierre, qui était arrivé à Rome depuis peu d'années. On ne sait si Sénèque a eu des relations avec des apôtres, mais toujours est-il qu'on trouve dans ses écrits des idées chrétiennes et toutes contraires à l'enseignement païen, des textes évidemment pris dans l'Écriture, et les actes des apôtres. « Dieu, dit Sénèque, c'est la cause première, c'est l'Être infini, c'est l'artisan du monde, c'est notre père ; il nous aime, il veut notre bonheur, il s'occupe des méchants et des ingrats, et recommande aux hommes de l'imiter. » Voici ce que Pline le jeune disait dans une lettre adressée à l'empereur Trajan : « Les chrétiens de ma province sont si nombreux qu'il est impossible de les détruire. »

Il y avait à peine un demi-siècle que l'Église était fondée et elle avait pénétré chez tous les peuples et dans toutes les classes de la société, même les plus élevées ; jusque dans le palais des Césars. Mais, nous l'avons dit en commençant, le prodige de cette propagation rapide n'est pas le seul, il faut encore admirer la perfection à laquelle le christianisme amena dès le commencement les nouveaux convertis pris dans les rangs des païens. La vie que menaient les chrétiens était sublime. « Les chrétiens, » dit la lettre à Diognète, écrite quelque temps avant la destruction du temple de Jérusalem, c'est à dire moins de 30 ans après l'Ascension, « ne se

distinguent des autres hommes, ni par le costume, ni par les usages mais ils pratiquent une perfection incroyable, ils ne parlent que de Dieu, et ils observent les lois et rendent le bien pour le mal ; » enfin, rien d'admirable comme la vie des premiers chrétiens. Obligés de vivre au milieu des désordres et de la corruption, ils se fortifiaient par les mortifications, la vigilance et la prière ; se levaient matin afin de combattre la mollesse, puis se rendaient aux catacombes pour assister aux Saints Mystères et pour demander à Dieu la force de souffrir courageusement.

Aux repas, ils lisaient les saints livres ; le soir, ils se rendaient encore aux catacombes, de plus, ils réglaient tout d'après les principes et les enseignements de l'Évangile.

C'est ainsi que le christianisme changea toutes les idées anciennes. La femme avait contribué à la rédemption du genre humain, le christianisme la fit la compagne de l'homme et lui donna la place qu'elle occupe maintenant dans la société. Autrefois, on initiât les enfants aux mystères du vice, aujourd'hui on les accoutume à pratiquer la vertu. On a bien des monuments sur la vie des premiers chrétiens, parmi lesquels on peut citer les épîtres des apôtres et les apologies des premiers défenseurs de la religion ; c'est à dire, St. Justin, Athénagore, Minutius, Félix, Tertullien, et bien d'autres. Tout ce que nous voyons dans les épîtres était purement et fidèlement observé. Nous en avons la preuve dans les apologies. Ce serait donc une étude des plus intéressantes et des plus convaincantes que de rapprocher le texte des épîtres et le texte des apologies. On serait bientôt éclairé et édifié, surtout de ce que l'on doit penser des premiers siècles de l'Église.

Pour terminer ces détails, nous avons encore à voir avec quel courage les chrétiens conservaient leur foi, non seulement au milieu des scandales du monde, mais parmi les plus horribles persécutions.

Les persécutions qu'ils eurent à soutenir, les souffrances qu'ils eurent à endurer, venaient surtout de ce que leur vie était un reproche continu pour les mœurs criminelles et désordonnées des païens. Mais tous leurs efforts pour éteindre le christianisme furent vains, malgré tous les supplices qu'ils employèrent et qui furent si cruels, qu'ils semblent inventés par l'enfer.

Cette période de Jésus-Christ à Constantin est une époque terrible à traverser, parce que c'est une époque de sang ; mais combien devons-nous en être fiers, puisque nous y voyons un tel triomphe pour notre foi. On compte dix persécutions principales :

La première eut lieu sous Néron, an 66.

La seconde sous Domitien, 93.

La troisième sous Trajan, 114.

La quatrième sous Marc-Aurèle, 166.

La cinquième sous Septime-Sévère, 211.

La sixième sous Maximin, 235.

La septième sous Dèce, 249.

La huitième sous Valérien, 257.

La neuvième sous Aurélien, 274.

La dixième sous Dioclétien, 303.

Mais à la suite de la dernière, les chrétiens qui n'avaient fait que grandir et s'accroître remportèrent la victoire. La première persécution eut lieu sous Néron. Ainsi, le plus méchant de tous les hommes fut celui qui, le premier, persécuta les chrétiens. St. Paul, St. Pierre, la famille Pudens, St. Prêtre, St. Gervais, St. Protas, St. Paulin et St. Vital, confessèrent alors la foi dans les tourments.

Parmi les principaux martyrs de la seconde, on compte St. Jean, Flavius Clément, cousin germain de l'empereur, Néron et Achillée.

Dans la troisième, St. Simon, évêque de Jérusalem, St. Ignace. C'est vers ce temps que St. Justin s'illustra par ses apologies.

Dans la quatrième, St. Polycarpe, évêque de Smyrne ; St. Pothin, dans les Gaules ; le diacre Sanctus, une jeune esclave nommée Blandine et St. Symphonien, à Autun.

Dans la cinquième, St. Irénée, à Lyon ; Saturnin, Révécal. C'est vers ce temps que Tertullien composa ses apologies. C'est vers ce temps aussi que Sévère voyant le nombre des fidèles se multiplier, prit une résolution digne de sa cruauté. Il donna ordre à ses soldats d'entourer la ville et de faire main basse sur tous ceux qui se déclarèrent chrétiens. Le massacre fut général ; le nombre des martyrs fut de vingt mille sans compter les femmes et les enfants.

Ce fait montre que le nombre des chrétiens était déjà considérable dans les Gaules, vers 211.

Dans la sixième, St. André, pape, et St. Pontien ; dans la septième, le pape St. Fabien, St. Alexandre, évêque de Jérusalem, furent les principales victimes.

Dans la huitième, St. Laurent, St. Cyprien, St. Cyrille et St. Etienne.

Dans la neuvième, St. Denis, St. Rustique.

Enfin, dans la dixième, les principaux martyrs furent les soldats de la légion Thébaine, St. Quentin, à Amiens; St. Victor, à Marseille. Cette persécution fut le dernier effort de la puissance temporelle pour abolir le christianisme, qui, maintenant, va monter sur le trône avec Constantin.

RAYMOND GIROUX,  
Élève de l'École.

(A continuer.)

HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DE COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, DONNÉ  
À L'UNIVERSITÉ LAVAL.

(Suite.)

V.

La chronologie et la géographie sont les deux yeux de l'histoire, il faut donc avoir soin de ne pas perdre de vue les dates des événements principaux de notre histoire et ne pas manquer non plus de se bien fixer dans l'esprit la situation des lieux où se sont passés ses événements. Relativement aux voyages de Cartier, dont il s'agit en ce moment, par exemple il importe de tenir à cette règle.

Cartier a donné des noms à presque tous les endroits qu'il a visités dans ses voyages; malheureusement la plupart de ces noms ont fait place à d'autres; il faut donc faire attention de rapprocher avec exactitude ces noms anciens et ces noms nouveaux, employés pour désigner les mêmes lieux, autrement il se ferait une étrange confusion dans l'esprit de celui qui aurait à étudier notre histoire, et telle confusion s'est souvent produite chez les auteurs qui ont traité de cette époque des premières découvertes de notre pays.

On a vu que Cartier dans son premier voyage aperçut d'abord la terre au cap de Bonavista dans l'île de Terre-Neuve; que de là il gagna un port que nous avons dit, par erreur, être le port de Sainte-Croix, mais que, de fait, Cartier appela le port de Sainte-Catherine, qui porte aujourd'hui le nom défiguré de Cateline (désignation sauvage du nom de Catherine).

Nous avons vu que Cartier alla de là au Labrador, descendit le détroit de Belle-Isle, probablement ainsi nommé par les pêcheurs Bretons, et s'arrêta à l'anse des Blancs-Sablons, ainsi nommée parce que la plage est, à l'entrée de ce que Pon voit d'ordinaire au Labrador, couverte de sable blanc; que de là il entra dans le Port des Hets (Baie Phélippeaux, maintenant Baie de Brador), puis alla au port de Brest, puis à la Baie des Chaleurs, puis au Cap Tiennot (Montjoli), situé sur la côte nord du golfe à peu près vis-à-vis la Pointe Est de l'île d'Anticosti.

Remarquons en passant que le Port des Hets ou la Baie de Brador eut autrefois une grande importance relative: on y avait construit un fort, le fort Pontchartrain. M. de Courtemanche, né au Canada, et marié à une fille du sieur Chares, seigneur de Lazon, y fit un grand commerce de pêche et de traite. Une fille de ce monsieur de Courtemanche, épousa M. le procureur Foucher, dont la famille s'est perpétuée en France sous le nom de Foucher de Labrador.

Le port de Brest eut aussi ses jours de prospérité commerciale, et il y fut construit un fort assez important, dont les ruines ont fait donner à cet endroit le nom de Vieux Fort, nom qu'il porte aujourd'hui.

En réveillant ainsi ces vieux souvenirs de notre histoire, nous croyons devoir faire, en passant, une remarque sur le nom d'Indiens que donnent à nos sauvages certains écrivains, et sur le nom d'Indes Occidentales qu'on a donné aux Hets du Golfe du Mexique. Ces mots viennent de ce que d'abord on avait eu les premières terres découvertes en Amérique des antiques, pour ainsi-dire, des grandes Indes; car c'est une chose qu'il ne faut pas perdre de vue, quand on étudie l'histoire de ces découvertes, que cette idée dominante de trouver un passage, une route directe pour aller aux Indes.

Le second voyage de Jacques-Cartier eut lieu en 1535 et 1536. Ce fut M. Charles de Mouy, vice-amiral de France, qui protégea Cartier et lui fit obtenir une commission et un armement de trois navires, pour continuer ses découvertes.

Avant d'aller plus loin, il n'est pas sans intérêt de remarquer que, dans le même temps, de nouvelles expéditions avaient lieu vers l'Amérique du Sud. En 1535 don Pedro de Mendoza entra dans le Rio de la Plata et y jeta les fondements d'une ville, aujourd'hui importante, sous le nom de Nostra Señora de Buenos-Ayres. Les colons de Biénos-Ayres visiterent le Paraguay et remontèrent jusqu'au Potosi, endroit célèbre par ses mines d'argent, mines qui ont

donné de 1556 à 1800 une valeur collective de 821,000,000 de piastres d'Espagne. Ces richesses furent découvertes par un sauvage qui, poursuivant un daim, s'accrocha à un arbrisseau pour franchir une élévation et mit à découvert une riche veine de métal enlaine sous les racines de la plante qu'il avait arrachée.

En 1536 une expédition anglaise qui comptait 120 hommes, dont 35 gentilshommes, vint à Terre-Neuve; mais la famine les força à s'entremanger jusqu'à ce qu'un navire de pêche français, arrivant dans ces parages, leur fournit des vivres, ce qui permit aux malheureux survivants de se rembarquer pour retourner en Angleterre.— On sait que déjà, depuis 32 ans au moins, les Basques faisaient la pêche sur les bancs et dans le voisinage des côtes de Terre-Neuve.

L'armement du second voyage de Cartier se composait de trois navires. La Grande Hermine de 120 tonneaux, la Petite Hermine de 60 tonneaux et le gallion l'Émirillon de 40 tonneaux. Cartier était un bon chrétien et un homme pieux, un bon tonneau; aussi engagea-t-il ses hommes à se reconcilier avec Dieu, avant de partir pour ce grand voyage. Tous commencèrent à une messe chantée pour eux le jour de leur départ; puis tous, Cartier en tête, allèrent au moment de s'embarquer demander la Bénédiction de Monseigneur l'Évêque de Saint-Malo.—Ce furent ces hommes qui les premiers de tous les européens passèrent l'hiver dans la vallée du Saint-Laurent, au milieu des tribus sauvages de ce pays.

La tempête sépara bientôt les trois navires qui ne se revirent plus en mer; mais Cartier avait prévu le cas, et on s'était donné rendez-vous dans la Baie des Blancs-Sablons où tous furent réunis le 26 Juillet 1535. La petite botte partit le même jour pour remonter vers l'ouest; on s'arrêta au Cap Tiennot (Montjoli) puis on entra dans un port auquel Cartier donne le nom de Port Saint-Nicholas. Charlevoix pense que c'est le port qui porte aujourd'hui le même nom et qui se trouve en haut de la Pointe des Monts; mais il est certain qu'il s'agit d'un endroit situé plus bas et peut-être de la Baie d'Argonamis.

Le 10 Août, jour consacré à célébrer la mémoire de Saint-Laurent, Cartier, entra dans une fort belle baie, à laquelle il donna le nom du Saint; d'où le nom s'est étendu au golfe, puis au fleuve Saint-Laurent qu'on appelait chez les sauvages le grand fleuve, ou le fleuve du Canada, ou le fleuve Hochelaga.—On croit que la baie nommée Saint-Laurent par Cartier est celle qu'on appelle aujourd'hui Sainte-Genevieve et qui se trouve à quelques lieues en bas de Mingan.

Quand les navires eurent doublé la pointe ouest de l'île d'Anticosti et qu'on eut en vue les derniers contreforts des monts Honguêdo (Les monts Louis d'aujourd'hui), les deux sauvages souriquois qui avaient suivis Cartier, Taigouragni et Domagaya reconurent leur pays. Ces deux jeunes gens avaient voyagé ou appris la géographie du pays de la bouche de leurs parents et compatriotes, et comme ils appartenaient à la grande famille Algonquine, ils furent d'une utilité considérable à Cartier; leurs noms sont, à ces précieux titres, des noms tout à fait historiques.

Cartier suivit la côte nord du fleuve et bientôt arriva à la Pointe des Monts. Ses deux interprètes lui dirent alors qu'il entrât dans le royaume de Saguenay. Cartier et ses compagnons, de même que les écrivains du temps, en Europe, se firent une singulière idée de ce royaume qu'ils crurent être pays d'une nation plus ou moins puissante gouvernée par un souverain, dans le genre des souverainetés du vieux monde. C'est cette première impression qui a sans doute perpétué l'opinion que ces territoires étaient, lors de la découverte, habités par une population considérablement plus nombreuse que celle qu'on y observa depuis, et logée dans les villages. Tout ceci est exagération et fausse idée; la tribu, appelée depuis des Montagnais, qui habitait et habite encore ce pays ne fut évaluée par le P. Bian qu'au chiffre de 1000 individus; c'était peut-être trop peu; mais cela prouve que, 75 ans après Cartier, on savait que les Montagnais étaient peu nombreux. Cette nation qui fait partie de la famille algonquine, la race la plus étendue de toute l'Amérique du Nord, se divisait en trois ou quatre sous-tribus qu'on désigna par les noms de Papinachois, Beresiamits, Oumamiois et Kakouchaquis ou Pores-Epies.

Les deux jeunes sauvages Taigourani et Domagaya dirent à Cartier que dans ce royaume de Saguenay on trouvait du cuivre rouge; c'était un peu réveiller l'idée de la valeur de l'or et avec les tendances du temps c'était attirer d'une façon spéciale l'attention sur le royaume de Saguenay. Cartier, s'arrêta à l'entrée de la Rivière Saguenay, et, après bien des hésitations, les naturels du pays s'approchèrent avec leurs canots d'écorce assez près des navires pour que Taigourani et Domagaya purent leur parler et les rassurer sur les intentions des nouveaux venus.

Le royaume de Saguenay paraît avoir compris cette portion de territoire qui s'étend depuis le voisinage des Sept-Îles jusqu'à Pileaux-Coudres, où se rendit Cartier après avoir laissé le Saguenay, et



qui semble avoir marqué la limite inférieure du royaume de Canada, qui s'étendait jusqu'à une certaine distance au-dessus du Québec. On aurait tort en effet de penser avec certains auteurs que le mot Canada servait à désigner tout le pays arrosé par le grand fleuve ; ce mot au contraire ne servait qu'à désigner un de ces royaumes des bords du fleuve, assez grands de territoires, mais peuplés de faibles tribus et gouvernés ou à peu près par des chefs dont l'autorité bien restreinte n'était nullement entourée des pompes souveraines.

Cartier trouva, à l'Île-aux-Coudres qu'il nomma ainsi lui-même à cause des coudriers qu'il y vit en grand abondance, des sauvages d'ordinaire occupés de la pêche d'un gros poisson qu'ils nommaient *ahhotui* et que Cartier décrit comme étant tout blanc et d'une conformation extraordinaire ; c'étaient probablement les marsoins qui abondent encore quelquefois dans ces parages.

Cartier entra dans le chenal du nord et rencontra dans le voisinage du cap Tourmente des sauvages occupés à la pêche de l'anguille, qui était si abondante autrefois dans le Saint-Laurent que les Pères Jésuites en prirent une année, dans une seule saison et dans une seule pêche, 40,000. Les européens et les sauvages se firent mutuellement des présents et, parmi ceux des sauvages, Cartier remarqua un fruit qu'il appelle melon et qui paraît avoir été une espèce de citrouille assez semblable aux pastèques quant à l'apparence.

Cartier semble avoir laissé ses navires à l'ancre près du Cap Tourmente et avoir remonté jusqu'à Québec avec des chaloupes. En visitant l'Île d'Orléans, à laquelle il donne 12 lieues de longueur sur 2 ou trois de largeur, il y trouva quantité de vignes sauvages et appela cette belle terre l'Île de Bacchus.

Cartier arriva à Québec, et il décrit avec une telle précision cet endroit, qu'il trouva fort beau, qu'il est surprenant de voir le Père Charlevoix s'y méprendre et croire que cette description se rapporte à l'embouchure de la rivière appelée aujourd'hui Jacques Cartier. Cartier donne en effet cet endroit comme présentant un *afourque* avec une *belle terre double* penchant des deux côtés, avec une petite rivière au nord, asséchant à marée basse. Le chef de ce pays qui se nommait Donacona, vint rencontrer Cartier lui fit un discours (prêchement) accompagné de gesticulations et que les deux interprètes de Cartier lui expliquèrent, comme étant une adresse de bienvenue. Cartier désigne ce personnage sous le nom d'Agouhanna titre de sa dignité de chef. On échangea des présents et Cartier ayant reconnu l'excellence de ce havre y amena ses trois navires. Il fit entrer la *Grande Hermine* et la *Petite Hermine* dans la rivière Laitre, petit courant qui se trouve sur la rive nord, près de l'Hôpital actuel de la marine. C'est l'endroit où plus tard les Pères Jésuites placèrent leur première maison sous l'invocation de Notre Dame des Anges.

Taignant et Domagaya avaient parlé aux sauvages de Pessat et du bruit des canons et on demanda à Cartier de vouloir tirer du canon, afin de montrer aux naturels ce qu'étaient ces armes si étrangères pour eux. Le gallion *P'Emerillon* était resté mouillé en rade et on tira le canon ; ce fut la première fois que les échos de Québec répétèrent ce son de guerre, et les sauvages en furent tellement étonnés qu'il possèdent « de tels hurlements et huchements qu'on eut dit que l'enfer eut chu sur eux. »

La bourgade de Stadaconé, qui était le Québec d'alors, était située à une demi lieue de la rivière Laitre et évidemment dans un endroit placé entre la côte d'Abraham et le bas de la rue La Fabrique d'aujourd'hui. Un ruisseau coulait alors dans l'endroit occupé par cette rue aujourd'hui et allait rejoindre la rivière Saint-Charles, en passant dans le voisinage du terrain de l'Hôtel-Dieu ; un autre ruisseau coulait dans le voisinage de la côte d'Abraham.

Le mot *stadaconé* semble vouloir désigner en algonquin une *aile* ; et cette appellation vient sans doute de la ressemblance de la Pointe de Québec avec la forme de l'aile d'un oiseau.

La rivière Saint-Charles, ainsi nommé en honneur de Charles des Bonnes qui se montra le protecteur des Récollets, portait chez les sauvages le nom de Cabireoubat. Elle fut appelée *Sainte-Croix*, par Cartier.

Cartier ayant mis ses deux principaux navires en hivernage voulut remonter le fleuve avec le gallion et les chaloupes. Les habitants de Stadaconé tentèrent de le détourner de ce projet, en lui disant que la rivière était mauvaise, et voyant que leurs représentations demeuraient sans effet ils imaginèrent une ruse de vrais sauvages. Au moment où le gallion allait lever l'ancre, un canot vint passer au vue ; il portait trois hommes vêtus de peaux de chiens et la tête ornée de cornes d'animaux ; il se dirigea vers la terre et en touchant le rivage les trois hommes tombèrent comme morts, on les enleva pour les porter dans le fort. Les sauvages vinrent dire à Cartier que c'était le dieu Cadouagny qui Pavertissait que la rivière était mauvaise et le voyage périlleux.

Cartier partit avec le gallion et deux chaloupes pour remonter le fleuve. Il vit quelques cabanes, trouva le pays superbe partout et

rencontra des sauvages occupés de la pêche à l'anguille. Il arriva à un endroit où il trouva le fleuve rétréci par des rochers et était un courant rapide (c'était évidemment le courant du Richelieu), puis il arriva à une belle pointe où il rencontra une bourgade nommée Huchelata ou Hochelassi, à environ quinze lieues de Québec, c'était à la Pointe-Platon. — Champlain planta, plus tard, une croix qui fit désigner cette pointe et la rivière voisine sous le nom de Sainte-Croix : c'est là ce qui a trompé Charlevoix et lui a fait commettre ces erreurs, déjà signalées, sur cette partie du voyage de Cartier.

Le chef de la bourgade d'Huchelata reçut bien Cartier et il lui confia plusieurs enfants pour les emmener avec lui. De la Pointe-Platon Cartier se rendit au bout du lac Saint-Pierre ; mais ne trouvant point de chenal il laissa là le gallion et continua son voyage avec les chaloupes jusqu'à Hochelaga (Montréal). Il fut bien reçu par les sauvages lui et ses gens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs gentilshommes, entre autres M. de Pontbriand. On se fâda présents et on dansa tout le jour ; sur le soir les français se retirèrent dans leurs chaloupes, et les sauvages allumèrent des feux autour desquels ils dansèrent toute la nuit.

Le lendemain Cartier se dirigea vers la bourgade d'Hochelaga, qui était entourée d'une enceinte palissadée et fortifiée avec assez d'art, pour pouvoir résister à un coup de main d'un ennemi aguerri. Cartier rencontra dans l'étroit sentier qui conduisait à la bourgade un chef qui venait à sa rencontre, et lui fit la harangue d'usage. Cartier trouva dans le voisinage d'Hochelaga des champs de maïs en bonne culture.

Ramusio nous représente d'une façon tout à fait drôle cette rencontre, peignant le chef sous les traits d'un grand seigneur superbement vêtu, les cheveux poudrés et le chapeau à la main.

ARTHUR CASCAIS.

(A continuer.)

## EDUCATION.

### PÉDAGOGIE.

COMMENT UN MAÎTRE PEUT RÉFORMER SA CLASSE.

7e et dernier article. (1)

(Suite.)

Nous avons indiqué rapidement dans les articles qui précèdent comment un maître peut changer la physionomie de sa classe en réformant les différentes branches de son enseignement, pour leur imprimer une direction mieux appropriée aux dispositions des enfants et aux besoins de leur destination future. Nous avons, en effet, passé en revue les différentes matières qui sont enseignées dans la plupart des écoles.

Mais, en dehors de ces matières, que de choses à faire connaître aux élèves, qui leur sont encore plus utiles que beaucoup de celles qu'on leur apprend ! Nous sommes placés sur une terre où nous avons besoin de nous nourrir pour vivre, de nous loger et de nous vêtir pour nous abriter des intempéries des saisons ; laisserons-nous donc partir nos élèves sans leur avoir donné quelques-unes de ces notions qui peuvent nous mettre en garde contre les dangers qui menacent notre existence, nous empêcher de commettre des erreurs préjudiciables à notre fortune et à notre santé, et contribuer à nous rendre la vie douce et commode ? Nos élèves doivent nous quitter pour entrer dans un monde où ils devront tous travailler pour vivre et où la plupart n'auront d'autres moyens d'existence que l'emploi de leurs bras et le secours de leur esprit : ne devons-nous donc pas les mettre en état de tirer le parti le plus avantageux de leur intelligence et de leurs forces, et leur apprendre à profiter de tous les secours que la nature met si généreusement à leur disposition ? Ils doivent presque tous exercer des professions manuelles, dans lesquelles les agents physiques

(1) Voir les Nos. 8, 10, 11 et 12, pages 134, 179, 193 et 210 de 1855. les Nos. 1, et 3, pages 3 et 42 de 1859.

jouent un rôle chaque jour plus grand, et où les inventions et les caprices de la mode apportent sans cesse des perturbations, en donnant naissance à de nouveaux produits, en déplaçant les industries et en en créant de nouvelles, tandis qu'elles ruinent les anciennes : n'est-il donc pas de notre devoir de prémunir nos élèves contre toutes les causes de perte et de dommage, contre la ruine qui les menacerait eux et leurs familles, et leur fournir, par le développement de leur intelligence et par les notions de toute espèce que nous leur aurons données, des ressources toujours prêtes pour le moment du besoin, et à l'aide desquelles ils puissent, quand le temps en sera venu, passer d'une industrie à une autre, ou remplacer un produit par un produit d'une autre nature ?

Avec le développement que prennent l'industrie et les arts, nous avons les uns ou les autres à faire usage d'agents mécaniques, à nous servir de leviers, de poulies, de treuils, de cordes, de rouages, d'engrenages, de crics, de grès, de chèvres : pouvons-nous donc ignorer aujourd'hui les principes sur lesquels reposent leur emploi et la manière de les utiliser ? Dans toutes les professions, dans les exploitations rurales, partout où l'on vend ou achète des produits, on a besoin de recourir, aux balances, aux pesons, aux bascules, aux pese-sel, pese-acide, pese-lait, pese-liqueur : n'est-il pas indispensable dès lors de connaître les lois de la pesanté et de l'hydrostatique, qui peuvent nous éclairer sur l'emploi de ces instruments et sur la valeur des denrées ? La chaleur joue un rôle dans la plupart de nos opérations, nous avons à la produire tous les jours pour nous chauffer ou pour pourvoir aux besoins de la vie domestique : continuerons-nous à exposer nos élèves aux erreurs les plus préjudiciables à leurs intérêts, en leur laissant ignorer les lois de l'échauffement et du refroidissement des corps, du rayonnement, de l'émission et de la réflexion de la chaleur ? La vapeur est devenue une puissance qui change la face du monde, elle transporte le plus pauvre d'entre nous avec une vitesse qu'il n'eût pas au pouvoir des riches d'obtenir il y a un demi-siècle ; l'électricité est maintenant un instrument docile entre les mains des simples ouvriers, et elle nous fait communiquer instantanément d'un continent à l'autre ; la lumière dessine nos images, avec une exactitude à déespérer le plus habile artiste ; laisserons-nous donc nos élèves quitter l'école sans leur donner une idée de ces forces et de ces agents qui enfantent des merveilles et qui nous environnent de toutes parts ? Ils vivront dans un monde où ils seront exposés à toutes les vicissitudes atmosphériques, où ils seront entourés d'animaux ou de plantes qui peuvent servir à leurs besoins ou leur causer du dommage ; ils ne pourront rien faire sans avoir à mettre à contribution les trois règnes de la nature ; et nous les laisserions étrangers à l'étude de ce monde dont la contemplation seule est une source de jouissances pour tous ceux à qui l'on a appris à l'admirer ?

Loin de nous cependant l'intention de proposer l'introduction dans les écoles primaires de cours méthodiques et complets de physique et de chimie, de mécanique ou d'astronomie, d'histoire naturelle ou d'hygiène, d'agriculture et d'industrie. Nous en aurions la pensée que la réalisation de cette idée serait tout simplement impossible ; les instituteurs n'auraient ni le temps ni le moyen de les faire, et les élèves n'auraient encore moins la possibilité de les suivre. Si nous voulons être réellement utiles à la société et aux élèves, sachons rester dans les bornes du possible.

Mais, sans vouloir faire des cours suivis sur toutes les matières que nous venons d'indiquer, n'y a-t-il pas, dans les sciences qui s'y rapportent, des notions qu'il est utile à tout le monde de posséder, et que nous pouvons, sans peine, mettre à la portée des élèves ? Que sont en effet les connaissances diverses qu'on trouve réunies dans quelques-uns des livres de lecture rédigés à l'usage des écoles, si ce n'est un résumé plus ou moins complet et plus ou moins bien fait

de ce qu'il est bon de faire connaître aux enfants ? Ce sont précisément ces notions qui leur donnent du goût pour l'instruction, en leur en faisant connaître l'utilité ; elles contribuent également à leur inspirer l'amour de l'école, parce qu'elles les intéressent ; elles piquent leur curiosité et elles satisfont leur esprit par le sentiment du parti qu'ils peuvent tirer de ces connaissances.

Cependant ces livres de lecture présentent souvent dans la pratique de graves inconvénients. Les notions scientifiques qu'ils contiennent sont, par leur nature, d'un caractère tel qu'elles ne peuvent être comprises sans de longues explications. Alors, ou l'on ne donne pas ces explications et le profit qu'on espérait tirer de la lecture est perdu, parce que les élèves n'ont rien compris ; ou bien l'on donne les explications nécessaires pour faire comprendre les faits et les principes exposés dans le livre, et alors la leçon se passe sans que les élèves lisent ; ce n'est plus une leçon de lecture. Il y a dans la composition de ces ouvrages une erreur grave, que ce n'est pas le lieu d'examiner, mais sur laquelle nous aurons à revenir plus tard.

Toujours est-il que la rédaction de ces livres a pour but de satisfaire un besoin réel ; seulement ils répondent mal à leur objet. Il est, en effet, nécessaire pour tout homme de posséder les notions que nous avons énumérées. Je ne dirai pas avec quelques personnes qu'il est plus utile pour un enfant de savoir distinguer le persil de la ciguë qu'un adjectif démonstratif d'un pronom de même espèce. Ceux qui ont dit cela ont prouvé qu'ils ne connaissaient pas le véritable but de l'enseignement primaire, qui est par-dessus tout d'ouvrir l'esprit, d'exercer l'intelligence et de former le jugement : or, l'élève qui saura bien reconnaître l'adjectif et le pronom, et qui se rendra bien compte de la différence de ces deux mots, aura certainement une intelligence exercée qui lui permettra d'arriver promptement à distinguer le persil et la ciguë et bien d'autres choses encore, tandis que celui qui aura ce dernier savoir pourra bien n'être qu'un sot, incapable de rien apprendre de lui-même.

Ne négligeons donc pas la culture des facultés, qui doit être l'objet fondamental des leçons à donner à nos élèves ; mais, sans négliger les branches d'enseignement qui ont principalement cette culture pour objet, pensons aux notions qui sont utiles à l'homme dans toutes les circonstances de la vie, et qui dès à présent intéresseront les enfants, leur donneront du goût pour l'étude, et reportées chez eux et devenant dans leur familles l'objet de leurs entretiens, plus que ne le seront jamais des règles de grammaire, serviront à faire comprendre à leurs parents l'utilité de l'instruction.

Mais comment donner ces notions si l'on n'en fait pas l'objet de leçons en règle ? Tout simplement en y consacrant deux leçons par semaine, et les deux dernières de la classe du soir, parce qu'elles seront assez intéressantes pour ne rien avoir à craindre de la fatigue du jour. Dans ces leçons, qui seront plutôt des causeries et des entretiens familiers qu'un enseignement méthodique, nous nous adresserons à tous les élèves sans distinction de divisions, ayant seulement soin de faire de temps en temps quelques questions très-simples aux élèves les moins avancés, afin d'éveiller leur attention, que soutiendra, du reste, l'intérêt qu'ils verront leurs aînés prendre à nos paroles.

Et maintenant que dire dans ces leçons ? Ce que vous voudrez ; parlez de ceci ou de cela ; causez sur le premier sujet venu, pourvu que vous vous y soyez préparé ; dites ce que l'occasion amènera, ce que le temps et les circonstances vous suggéreront.

Eh quoi ! dira-t-on, vous voulez réellement que nous parlions à nos élèves de la pluie et du beau temps ? Oui, certes, puisque la pluie et le beau temps jouent un si grand rôle dans la vie des hommes et qu'ils exercent en particulier une si grande influence sur le bien-être des populations ru-

rales : cela vaut mieux que de leur faire faire tant de devoirs qui ne leur apprennent rien.

Ne craignez donc pas de consulter l'almanach ; non pas pour savoir s'il pleuvra ou s'il y aura du soleil, c'est au contraire un de ces vieux préjugés que votre devoir est de combattre avec tant d'autres ; mais, pour approprier ce que vous devez dire à l'époque où vous êtes, et pour le dire en temps opportun. Ainsi, en hiver, vous parlerez de la glace et de la neige, du froid et des moyens de le combattre, du chauffage et de l'éclairage, des poêles et des cheminées, de la chandelle et des lampes, du bois et de la houille ; en février et en mars, de la pluie, des brouillards, des nuages et des vents ; au printemps, de la germination, de la rosée, des gelées tardives, de l'influence du refroidissement sur les plantes, de la végétation, des prairies et des fleurs ; vous entretiendrez en été vos élèves des moissons et des récoltes du laboureur, de la chaleur et des bains, des ruisseaux et des rivières, de la grêle et des orages, du tonnerre et des éclairs, de l'électricité et du parti que l'homme en a su tirer ; l'automne vous donnera l'occasion de parler de la vendange et de tous les fruits que la terre nous donne alors en abondance, des bois et des forêts, des animaux qui peuplent la terre, l'air et les eaux. En tout temps vous parlerez des travaux des champs que la saison ramène, vous ferez admirer les merveilles du monde et la bonté de la Providence qui comble l'homme de tant de bienfaits ; et quand la saison ou les circonstances ne vous dicteront pas ce dont vous devez les entretenir, vous étudierez avec eux la première chose venue : le bois, la pierre, le fer, le cuivre, l'argent, la chaux, le plâtre, l'eau, l'air, le sable, le verre ; le blé, le chanvre, la pomme de terre, la rose et le chardon ; la soie, le lin, le coton, la laine, le crin, la corne ; un livre, un crayon, une plume, un canif, une table, une chaise ; un clou, une épingle, une allumette, une feuille, une fleur ; tout vous deviendra matière à une excellente leçon, pourvu que vous sachiez vous en servir pour habituer vos élèves à réfléchir, à observer, à juger, à comparer, et surtout à ne jamais parler au hasard.

Cela, sans doute, ne constituera pas un enseignement méthodique, un enchaînement de principes. Qu'importe ? ce n'est pas ce que nous voulons, puisqu'il ne s'agit pas de faire de la science. Ce ne seront que des notions détachées ; mais qu'importe encore, si elles sont bien comprises et bien sues ? Qui nous empêche d'ailleurs de rattacher chaque fait nouveau à un autre fait que nous avons expliqué déjà ? Qui nous empêche encore, dans un petit nombre de cas, de faire quelques leçons de suite sur des sujets qui se rapportent à un même principe, afin de les y mieux relier et d'en rendre les applications plus sûres et plus faciles en les gravant fortement dans les esprits ?

Mais comment faire ces leçons, diront peut-être quelques instituteurs ? Comment parler de ce que nous ignorons ? Gardez-vous en bien, répondrons-nous. Ne parlez que de ce que vous savez ; c'est précisément en cela que vous vous rendrez utiles. Mais ne vous défiez pas trop de vous-mêmes ; ce n'est pas tant de la science qu'il faut à vos élèves, que l'habitude d'examiner, d'observer, de se rendre compte des choses. Vous en savez assez pour les diriger dans cette étude : rassemblez ce que vous savez sur chaque chose et ne craignez rien, vous aurez beaucoup à dire. D'ailleurs en observant avec vos élèves vous apprendrez à être observateurs, et vous reconnaîtrez avec eux que nous savons tous ou du moins que nous pouvons tous savoir par nous-mêmes une foule de choses que nous croyons ignorer.

En effet, ce ne sont pas des paroles en l'air que nous vous conseillons de dire à vos élèves ; ce sont des faits qu'il faut leur faire remarquer. Presque toujours c'est les objets sous les yeux qu'il faut causer avec eux, afin de leur apprendre à y voir ce qui leur a échappé jusque-là. Souvent même ce sera à la récréation ou dans une promenade que nous con-

tinuerons l'entretien commencé en classe ; la nature nous fournira dans ce cas un vaste champ d'observations, et nos élèves ne demanderont plus à quoi servent les leçons de l'école.

Au reste, en conseillant aux instituteurs d'entrer, par rapport à ces leçons, dans une voie que suivent déjà avec succès les bons instituteurs de l'Allemagne, de la Suisse, de la Hollande, de l'Angleterre, des États-Unis, et que recommandent aujourd'hui les hommes éclairés de tous les pays, notre intention n'est pas d'abandonner les maîtres à eux-mêmes. Nous nous proposons, au contraire, de les aider autant qu'il dépend de nous. Le Journal commencera d'ici très-prochainement la publication de modèles de leçons de ce genre ; il montrera en même temps comment on peut en faire de semblables sur toutes sortes de sujets, il donnera aussi les directions nécessaires pour qu'on puisse les faire avec fruit. Nous avons le ferme espoir que ces leçons d'une espèce nouvelle pour la plupart des élèves auront un vrai attrait pour eux, et qu'entre les mains de maîtres zélés, elles seront un des meilleurs moyens de changer l'aspect de leur classe.

Mais, pour terminer ce sujet, qu'on nous permette encore quelques observations sur la manière d'opérer cette réforme. Nous avons assez prouvé par ce qui précède combien nous tenons à donner aux enfants des écoles un enseignement solide et substantiel, un enseignement pratique et véritablement utile ; on ne peut donc pas nous accuser de vouloir substituer l'apparence à la réalité. Aussi ne serons-nous pas suspect si nous conseillons aux instituteurs, qui veulent transformer leur classe en réformant leur enseignement, de mettre un peu d'habileté dans la préparation. Le savoir-faire n'est jamais nuisible, et en tout il faut un peu de mise en scène.

Ne vous contentez donc pas de modifier graduellement votre manière d'enseigner, dirons-nous aux maîtres. Attendez vos élèves que vous n'êtes pas content de leur application ni de leur travail, que l'école ne marche pas comme vous voudriez, et que vous êtes résolu à changer tout cela. Annoncez qu'à l'avenir vous voulez qu'ils soient silencieux, attentifs, laborieux et appliqués ; mais que, pour leur rendre l'application facile et pour leur inspirer le goût du travail, vous changerez vous-même votre mode d'enseignement, la manière de faire vos leçons et la nature des devoirs que vous leur donnerez à faire ; ajoutez enfin que vous introduirez dans l'école des leçons et des exercices qui leur paraîtront certainement et qui contribueront à leur faire aimer l'étude.

Créez ainsi une espèce d'attente parmi vos élèves, comme nous le disions précédemment en parlant de la réforme de la discipline et de l'ordre matériel. Puis, profitez des vacances ou de quelques jours de congé pour combiner votre réforme de l'enseignement avec la réforme de la partie matérielle de la classe, et qu'en rentrant à l'école les élèves s'aperçoivent, dès le premier jour, que leurs études et leur travail ont changé non moins que l'aspect extérieur des choses, et qu'une nouvelle vie intellectuelle et morale va commencer.

Si cependant ce temps de congé ou de vacances devait trop tarder, n'attendez pas jusque-là pour apporter dans votre enseignement des améliorations de détails ; il ne faut jamais différer le bien qu'on peut accomplir immédiatement. D'ailleurs, ces améliorations, quoique incomplètes, porteront toujours leur fruit ; elles finiront, sans aucun doute, par agir sur vos élèves et par modifier heureusement leurs dispositions.

J.-J. RAPET.

Journal des Instituteurs.

**A N E C D O T E S.**

GRAMMATICALES ET LITTÉRAIRES.

— Une femme dont le mari venait de tomber en apoplexie, courut chercher un médecin et lui dit : " Monsieur, mon mari est en *sicope*. Qu'apportez-vous en *sicope* ? Dites donc en *sycope*. En *cinq copes*, si vous voulez. Dans l'état où il est, ce n'est pas une *copie* de plus ou de moins..."

— Une jeune personne voulant débiter au théâtre alla trouver le directeur des Variétés, Potier, pour lui réciter quelques vers. Elle commença ainsi :

" En vain vous l'exigez, je ne sais pas z'hair."

Potier lui répondit : " C'est un petit malheur, ma chère amie, si vous ne savez pas *Zaire*, répétez-moi un autre rôle."

— Rivarol avait l'esprit porté à la causticité. Un auteur médiocre lui demandant un jour une *épigraphie* pour une brochure qu'il venait de composer : " Je ne puis, répondit-il, vous offrir qu'une *épigraphie*."

— Les habitants de Salency ayant dans un temps de sécheresse invoqué saint Médard, évêque de Noyon, pour obtenir de la pluie, il arriva en effet que cette sécheresse fut suivie d'une pluie de quarante jours. C'est peut-être à cet événement qu'il faut attribuer la croyance populaire que lorsqu'il pleut le jour de St. Médard, la pluie doit nécessairement tomber pendant quarante jours.

P. LAROUSSE,  
L'École Normale.

**AVIS OFFICIELS.**



ERECTIION DE MUNICIPALITÉ SCOLAIRE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, en Conseil, a bien voulu, le 2 du courant, ériger en municipalité scolaire séparée le township de St. Jean, dans le comté de Chicoutimi, avec ses limites actuelles.

**NOMINATIONS.**

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général en Conseil, le 2 du courant, de faire les nominations suivantes de commissaires d'école :

Comté de Chicoutimi.—St. Jean : MM. Isaac Martel, Louis Dabire, David Côté, père, Florent Boivin et Roger Boivin.

Comté de Bellechasse.—St. Michel : Le Révérend. C. Cloutier.

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

M. Théophile Amyraut a obtenu un diplôme l'autorisant à enseigner dans les écoles modèles.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DU DISTRICT DE MONTREAL.

Mlles Elizabeth M. Cusenden, Rose Mary Quinn, MM. John Alex. Stewart, Sheridan K. Marshall, James Schutt, Mlles Maria Schutt et Margaret H. Gibson, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

INSTITUTEUR DISPONIBLE.

M. Daix, français de naissance, et muni d'un diplôme de bachelier ès-lettres, désirerait trouver de l'emploi comme instituteur. M. Daix se procurera un diplôme d'un des Bureaux des Examineurs de cette partie de la province, lors de la prochaine réunion de leurs membres. S'adresser au Bureau de l'Éducation.

Bureau de l'Éducation, 20 avril 1859.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ AUX DIRECTEURS DE MAISONS D'ÉDUCATION QUI VEULENT SE PRÉVALOIR DES DISPOSITIONS DE L'ACTE 19 VICT., CHAP. 54.

10. Qu'aucune maison d'éducation n'aura droit, cette année, à l'aide accordée par la Législature, à moins que le rapport et la demande qui l'accompagnent n'aient été reçus à ce bureau avant le premier jour d'août prochain. Il ne sera fait d'exception sous quelque prétexte que ce soit.

20. Un accusé de réception du rapport et de la demande sera immédiatement transmis à la personne qui les aura faits.

30. Quelconque n'aura pas reçu cet accusé de réception dans les huit jours qui suivront le dépôt au bureau de poste des documents dont il

s'agit, sera tenu de s'en enquérir auprès du maître de poste de la localité et au bureau de l'éducation ; à défaut de quoi, la demande et le rapport seront censés n'avoir jamais été transmis.

40. Des formules imprimées seront envoyées, dans la première quinzaine de juin, à toutes maisons d'éducation qui ont été portées déjà sur la liste des subventions, et celles qui n'auront pas alors reçu ces formules devront en faire la demande.

50. Les maisons d'éducation qui ne sont pas inscrites sur la liste, mais dont les directeurs désirent faire un rapport et une demande, pourront obtenir de ce bureau les formules dont ils auront besoin entre le 1er et le 15 de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Sous-secrétaire de l'Éducation.

**JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

MONTREAL, (BAS-CANADA,) AVRIL, 1859.

**Aux Directeurs des Maisons d'Éducation.**

Nous appelons particulièrement l'attention de MM. les directeurs des maisons d'éducation sur l'avis officiel, contenu dans une autre partie de nos colonnes. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la nécessité qui a obligé le gouvernement à donner effet à la loi, l'année dernière, en ce qui concerne les retardataires, sera encore plus puissante cette année, et qu'après autant d'avertissements et d'exemples, les institutions qui ne se seront point conformées à nos avis et qui en souffriront n'auront aucune raison de se plaindre. L'envoi de blancs que fait le département n'est point exigé par la loi ; ainsi, si par un accident ou par un autre on n'a point reçu les blancs dans le temps voulu, et que l'on n'en ait point fait la demande, on ne saurait trouver là une excuse suffisante.

**Aux Commissaires d'École.**

MM. les Commissaires voudront bien se rappeler que, dans le cas où ils seraient décidés à ne pas renouveler l'engagement de quelques-uns des instituteurs ou des institutrices, ils doivent leur en donner avis *trois mois avant l'expiration du temps stipulé par leur engagement*. Déjà huit municipalités ont été forcées par le gouvernement à payer à des instituteurs des dommages assez considérables pour ne s'être point conformées à cette règle du département ; et nous sommes certainement d'avis que, si aujourd'hui que ce règlement est bien connu, les commissaires de quelque municipalité l'enfreignent de nouveau et causaient ainsi des dommages aux contribuables, ceux-ci pourraient les contraindre à rembourser ces sommes à la municipalité, de leurs propres deniers. L'obligation de donner cet avis trois mois d'avance n'est qu'une simple mesure de justice à l'égard des instituteurs, et excepté dans des circonstances qui pourraient motiver une destitution sommaire, le gouvernement et le département sont bien décidés à accorder les dommages qui leur paraîtront avoir été encourus de bonne foi.

**Une dette d'honneur.**

La classe d'hommes qui a eu le plus à lutter contre les préjugés populaires en ce pays, est assurément celle des

instituteurs. Il n'est point d'amertume dont on ne les ait abreuvés. Nos campagnes surtout les ont longtemps regardés avec un suprême mépris et ont repoussé le maître d'école comme un désœuvré, incapable de se livrer à la moindre occupation utile. L'épithète de fainéant n'était pas la seule injure qu'on leur fit subir, et leur dévouement à l'enfance, s'il était reconnu, ne leur procurait toujours que juste ce qu'il leur fallait pour ne pas mourir de faim.

Les choses en étaient à ce point, lorsque la législature provinciale, mue par le désir de répandre l'instruction, devenue un besoin pour le Bas-Canada, nous dota de la loi bienfaisante qui fonctionne aujourd'hui. Cette loi réhabilitait l'instituteur dans tous ses droits à notre reconnaissance et assurait, en quelque sorte, son existence par une subvention annuelle et par un impôt égalant cette subvention et répartie sur la propriété foncière. Déclaré, par la loi, nécessaire au bien-être de notre société, il prenait au milieu de nous la place d'honneur qu'il ne doit désormais plus quitter.

Mais la subvention législative et les produits de la cotisation réunis ne s'élèvent souvent qu'à une bien petite somme et suffisent à peine à l'entretien de l'instituteur. Si nous ne nous montrons généreux à son égard, il vivra encore de privations ou souffrira de la pauvreté. Pourtant, les bienfaits dont il nous comble, il les distribue sans compter, et au moyen de l'instruction qu'il nous donne, il nous met à même de briguer et d'obtenir, si nous le voulons, les faveurs de la fortune. Nous ne serions donc pas justes, si nous le condamnions à l'indigence, quand il a droit de partager notre abondance et si, après avoir usé sa vie et ses forces à un labeur dont il n'a pas recueilli le plus léger fruit, il parvenait à la vieillesse infirme et désolé. Ce serait une monstrueuse ingratitude que le laisser mourir dans la détresse.

Un bon instituteur est un trésor pour la localité qui le possède. On doit, pour l'y conserver, s'imposer plus de sacrifices que la loi n'en ordonne. Ce qu'il fait pour nos enfants ne saurait s'apprécier. Proportionnons, en conséquence, le salaire que nous lui accordons aux services qu'il leur rend, et si nous n'avons que ce moyen de l'en récompenser, que l'on double, que l'on triple même ses appointements ordinaires. Nous acquitterons une dette d'honneur en agissant de la sorte.

Que les municipalités qui ne peuvent, à cause de la pauvreté de leurs habitants, le rétribuer suivant son mérite, tiennent au moins également à honneur de payer promptement et régulièrement leur instituteur. Si leur négligence à s'acquitter de ce devoir l'obligeait, pour vivre, à avoir recours à l'emprunt ou au crédit, toujours ruineux pour lui, dès qu'il en fait usage, ces municipalités ne seraient plus dignes que d'avoir des maîtres d'école à bon marché, c'est-à-dire, des mercenaires, qui n'acceptent leur position que comme un pis-aller et font souvent bien du tort à l'enfance.

**Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1857.**

(Suite.)

Le tableau suivant indique le nombre des diplômes accordés par les bureaux d'examineurs et par les écoles normales pendant

l'année 1857. En ce qui concerne ces dernières, il diffère de l'état publié dans la première partie de ce rapport, lequel comprenait tout l'espace de temps écoulé depuis le premier janvier 1855 jusqu'à ce jour :

GENRE DE DIPLOMES.	BUREAUX DES EXAMINATEURS.													
	ÉCOLES NORMALES.													
	École normale J.-Cartier.	École normale McCall.	École normale Laval.	Montréal (catholique.)	Montréal (protestant.)	Québec (catholique.)	Québec (protestant.)	Trois-Rivières.	Shertbrooke.	Stau-stead.	Ottawa.	Kamousskan.	Gaspé.	Total.
Académie.....								2		1				3
École modèle ou primaire-supérieure.....	7			15	3	14	1	14	2	1	1	1		59
École élémentaire.....	1	17		533	2	168		171	62	73			76	1123
Total.....	8	17		548	5	182		187	64	75			188	1133

Il y a, comme l'année dernière, quelque augmentation dans le salaire des instituteurs, quoiqu'il reste beaucoup à faire sous ce rapport. Il y a encore malheureusement 142 instituteurs et 194 institutrices recevant moins de £25 par année; il y a 419 instituteurs et 821 institutrices recevant de £25 inclusivement à £50 exclusivement. Il y a 266 instituteurs qui reçoivent de £50 inclusivement à £100 exclusivement; il n'y en avait que 196 en 1856; augmentation 70. Le nombre d'instituteurs recevant £100 et au-dessus est de 29; il n'était que de 10 en 1856. Le nombre d'institutrices recevant de £50 inclusivement à £100 exclusivement est de 30; il n'était que de 20 l'année précédente. Le maximum de salaire donné aux instituteurs est de £200; le maximum du salaire donné à une institutrice est de £125.

Le nombre des bibliothèques de paroisse est de 96; le nombre des volumes qu'elles renferment est de 60510.

Je n'ai pas eu de voir publier le tableau des livres en usage cette année, comme il m'aurait été des résultats peu différents de ceux de l'année précédente.

L'appendice B contient les comptes rendus des finances du département et des statistiques qui s'y rapportent plus particulièrement.

Le premier tableau qu'on y trouve fait suite au rapport sur la distribution de l'éducation supérieure, en vertu de l'acte 19 Victoria chapitre 54. Il contient le nom de chaque institution, le comté où elle est située, le nombre de ses élèves et la somme accordée par 1857, mise en regard des subventions de 1855 et de 1856. La distribution de 1855 est la dernière qui ait été faite par la législature; autant que possible elle a servi de base aux deux autres.

Il a été distribué £1367 entre deux universités ayant en tout 151 élèves; £3714 entre neuf collèges classiques ayant en tout 1734 élèves; £2325 entre 15 collèges industriels ayant en tout 1367 élèves; £4145 entre 65 académies de garçons ou mixtes ayant en tout 6033 élèves; £2827 entre 62 académies de filles ayant en tout 7528 élèves; et £2895 entre un grand nombre d'écoles primaires-supérieures, et d'écoles de charité réunissant en tout le chiffre de 6593 élèves.

Le second tableau de l'appendice B contient la distribution de la subvention supplémentaire faite aux municipalités pauvres en vertu de la 7e clause de l'acte 19 Viet., chapitre 14. Cette subvention annuelle de £1000 a été partagée entre 99 municipalités par sommes variant de £5 à £15; suivant les besoins et les titres particuliers que peuvent faire valoir chacune d'elles, lesquels sont brièvement exposés dans une des colonnes du tableau. Les localités éloignées, les nouveaux établissements et, parmi ceux-ci, ceux qui paraissent faire le plus d'efforts et de sacrifices pour établir ou améliorer leurs écoles ont eu la préférence. Les comtés qui renferment le plus grand nombre de municipalités pauvres secourues de cette manière, par le département, sont Athabaska qui en a sept; Bonaventure huit; Compton cinq; Charlevoix cinq et Gaspé sept. Vient ensuite un état des pensions accordées aux instituteurs

pauvres et retirés de l'enseignement par suite de leurs infirmités ou de l'épuisement causé par leurs travaux. Cette liste est précédée d'une circulaire adressée aux ministres des divers cultes, dans la juridiction spirituelle desquels se trouvent ces pensionnaires. Elle a pour objet de préserver les anciens instituteurs des fraudes et des spéculations dont les miliciens pensionnaires ont été les victimes dans une foule de circonstances. Les instituteurs sont avertis qu'ils ne peuvent vendre ni transporter leur pension à qui que ce soit, et que du moment où elle aura été vendue ou transportée elle cessera d'être payable; et pour mieux assurer l'exécution de ce règlement les passeurs ont été priés de vouloir bien servir d'intermédiaires entre ce département et leurs paroissiens, ce qu'ils se sont empressés de faire.

La somme de £221 14s. 6d. a été distribuée entre 63 pensionnaires qui sont tous d'anciens instituteurs retirés avant la passage de la loi, et admis à profiter de ses dispositions. Sur la pension de cette année on a retranché le montant des primes qu'ils auraient eu à payer si la caisse d'économie eût existé lorsqu'ils enseignaient; ce qui explique la modicité des sommes payées à chacun d'eux. On trouvera ensuite une liste de 160 instituteurs et institutrices qui se sont fait inscrire jusqu'au premier de janvier 1858.

L'appendice B contient de plus un tableau de la distribution des livres achetés par le département pour être donnés en prix par les inspecteurs dans leurs visites. On verra qu'il a été distribué 4358 volumes en 1856, et 6075 en 1857. Il est à peu près impossible que ces livres ne soient pas lus par les enfants et par leurs parents; et de cette manière un nombre très considérable d'excellents livres ont été répandus et lus sur toute la surface du pays. Indépendamment de l'émulation qui a pu être excitée chez les élèves, du prestige donné à la visite de l'inspecteur, et de l'attention plus grande que celui-ci se trouve contraint d'y apporter, le seul fait de la distribution de ces livres est par lui-même un moyen d'instruction et de progrès moral qui n'est pas à dédaigner.

Les deux derniers documents que contient cet appendice sont un état général des sommes payées par ce département dans le cours de l'année, et un état de toutes les dépenses des écoles normales depuis leur établissement. Les sommes payées par le département en 1857, s'élevaient à £66,471 10s. 10d., et sont divisées en treize chapitres différents de dépenses. On peut juger si la distribution de cette somme par traites ou ordres sur la Banque dont le plus grand nombre varient de £20 à £50 doit exiger une comptabilité difficile. Cette besogne n'est cependant qu'un des détails de l'administration de ce département. La correspondance avec les diverses municipalités, avec les inspecteurs d'école, les chefs d'institutions, les instituteurs et avec le public en général, va s'accroissant chaque année. Un de mes premiers soins a été d'adopter pour le classement de cette correspondance le système de dossiers et d'index suivi dans le bureau du Secrétaire Provincial. Le nombre des dossiers nouveaux pour l'année 1857 est de 4000. Chaque dossier contient généralement plusieurs lettres et il y en a de plus un grand nombre, portées aux dossiers des années précédentes. Le tableau suivant du nombre de lettres et documents expédiés ou reçus par la poste dans le cours de l'année contribuera à donner une idée du mouvement des affaires dans ce département :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Total des lettres reçues et expédiées.
Lettres reçues...	778	696	142	482	299	415	1105	525	383	651	433	537	6485	19671
Lettres expédiées	710	1210	410	613	274	1329	6151	621	410	414	319	921	13155	

30. Observations Générales.

J'ai déjà dit dans mon précédent rapport que la plus grande difficulté qu'éprouvait le département consistait dans l'absence de ressources pécuniaires suffisantes. Ce n'est pas que la somme votée chaque année pour la subvention des écoles communes ne soit assez considérable si on la compare aux revenus de la Province; mais par suite de circonstances que j'ai exposées dans un rapport spécial, imprimé par ordre de l'Assemblée législative en 1856, j'ai trouvé un déficit actuel de £8000 et un déficit probable de £12,500 pour l'année courante lors de mon entrée en charge. Ces déficits provenaient de ce que les sommes votées chaque année par la législature, pour les institutions d'éducation supérieure, avaient été prises depuis plusieurs années sur la subvention des écoles communes, tandis qu'elles ne devaient être payées que sur la balance qui restait au crédit de cette subvention, par la non-fonctionnement de

la loi dans un certain nombre de municipalités. Or, la loi étant généralement mise en vigueur, et le gouvernement ayant de plus payé presque tous les arriérés dus aux municipalités, qui n'avaient point rempli les conditions voulues, à mesure qu'elles s'y conformaient; il en est résulté qu'il n'y avait plus de balance du fonds des écoles communes. Et cependant tous les ans la législature votait des sommes de plus en plus considérables à distribuer entre les collèges, les académies et les autres institutions; en 1851, ces sommes furent portées à plus de £20,000. Elles devaient être prises, *primièrement* jusqu'au montant de £5000 sur les revenus du fonds consolidé, *secondement* sur les revenus des biens des Jésuites, et en *dernier lieu* sur la balance du fonds des écoles communes. Les revenus des biens des Jésuites étant de beaucoup insuffisants, et la balance de la subvention des écoles communes étant purement illusoire, il est facile de voir comment le déficit a dû se former. Il sera tout aussi facile de comprendre comment il devra se continuer et s'accroître d'année en année si on n'établit pas une fois pour toutes les finances de ce département sur une base plus certaine, comme je l'ai demandé dans mon rapport de l'année dernière où j'ai dit :

« La principale difficulté est celle qu'offre actuellement l'état des finances du département. J'y ai déjà attiré l'attention dans un rapport spécial qui a été imprimé par ordre de l'Assemblée législative. Le gouvernement a fait des efforts louables pour remédier temporairement à cette difficulté, et pour me permettre de faire sans interruption les paiements ordinaires. Une telle situation ne saurait cependant se prolonger bien des années sans de graves inconvénients; d'autant plus que les améliorations les plus urgentes requièrent une augmentation des ressources pécuniaires à ma disposition. »

La législature a voulu assurer pour divers objets une allocation annuelle de £22,000 sous le nom de fonds de placement de l'éducation supérieure du Bas-Canada. Cette allocation se compose *primièrement*, d'une somme de £5000 prise chaque année sur les revenus du fonds consolidé, *secondement*, de tous les revenus des biens des Jésuites, lesquels ont été en même temps permanemment appropriés à cet objet, et, *troisièmement* de la balance de la subvention annuelle des écoles communes. Sur ce fonds £17000 devaient être distribués annuellement aux universités, collèges, académies et écoles-modèles, le reste devait être approprié aux écoles normales et à d'autres objets indiqués dans la loi.

Il est évident que cette législation ne pouvait placer les finances du département dans un état plus prospère, qu'en autant que l'on eût augmenté suffisamment la subvention des écoles communes chaque année comme on avait commencé à le faire par un vote de la chambre en 1853, ou bien que l'on eût pu parvenir par une meilleure administration des biens des Jésuites à accroître le revenu s'en provient. La somme additionnelle votée par la législature s'est élevée, il est vrai, chaque année; mais non point de manière à pouvoir jusqu'à présent faire face aux exigences de la législation de 1856, comme on peut s'en convaincre facilement, en jetant un coup d'œil sur le chiffre du vote additionnel annuel, dont un peu moins de la moitié revient au Bas-Canada.

Années,	1853	1854	1855	1856	1857
Vote,	£10000	£15000	£25000	£35000	£10000

D'un autre côté, bien que le gouvernement fasse de louables efforts pour mettre sur un meilleur pied l'administration des biens des Jésuites, il est à craindre, surtout à raison de la manière dont la plupart de ces biens ont été affectés par la législation sur la tenure seigneuriale, que ce revenu non plus ne s'élève pas assez haut pour couvrir les déficits annuels indiqués.

La question, il est vrai, a pourvu jusqu'ici à la distribution de la somme allouée par la loi, pour les institutions d'éducation supérieure, à l'établissement et à l'entretien des écoles normales, à la publication des deux journaux d'éducation, à la création d'une caisse d'économie pour les instituteurs, au paiement de la subvention annuelle de £28,591 11s. 2d. aux écoles communes, et à la distribution d'une subvention supplémentaire de £1000 en faveur des municipalités pauvres et éloignées. Mais il n'en résulte pas moins : 1o. que tout le surplus de l'octroi additionnel fait en faveur des écoles communes est absorbé chaque année par le déficit du fonds de l'éducation supérieure et que la somme à distribuer entre les diverses municipalités restant la même, tandis que le nombre des municipalités augmente, la part revenant à chacune d'elles va toujours en diminuant au lieu qu'elle devrait aller en augmentant, comme le nombre des écoles et le nombre des élèves; 2o. que beaucoup de réformes qui exigeraient des appropriations spéciales ne sauraient être faites; 3o. que le département se trouve continuellement gêné et dans une fautive position n'ayant à disposition que de ressources variables et incertaines.

Sans vouloir blâmer ni la législature, ni le gouvernement, qui font de grands efforts pour donner à l'instruction publique toute l'impulsion désirable, j'ai cru de mon devoir d'appeler de nouveau cette année l'attention publique sur un état de choses dont je partagerais en quelque sorte la responsabilité, si je n'en signalais dans toutes les occasions les très graves inconvénients.

Il me semble difficile que ce département, qui n'est certainement pas le moins important de tous les départements publics, puisse demeurer longtemps le seul qui ne dispose point de ressources assurées, et tandis que je ne vois aucun moyen de diminuer les subventions faites aux écoles des diverses classes, et qu'au contraire, tout prenant de l'accroissement, exige également un accroissement de dépenses; il me paraît urgent que la législature garantisse le paiement des sommes appropriées à l'encouragement de l'éducation, indépendamment du revenu des biens des Jésuites.

Ces remarques étaient d'autant plus nécessaires qu'elles s'appliquent à la plupart des sujets qui préoccupent le plus vivement le département et l'opinion publique. L'inspection plus efficace et plus régulière des écoles, la classification des institutions d'éducation supérieure, l'uniformité dans les livres d'école, la construction de maisons d'école convenables, l'introduction de tableaux noirs, de cartes géographiques, de globes, etc., la formation de bibliothèques pour les maîtres et pour les élèves, l'augmentation du salaire des instituteurs, l'établissement d'un meilleur système d'examen pour l'admission à l'enseignement; toutes ces réformes si désirables et plus ou moins liées les unes aux autres, sont presque toutes difficiles à accomplir dans l'état où se trouve les finances du département.

L'inspection des écoles laisse beaucoup à désirer, et c'est l'opinion générale que la plupart des inspecteurs accomplissent négligemment leurs devoirs. Des visites faites à la hâte, hors de la présence des commissaires, des statistiques recueillies fort imparfaitement, des rapports écrits quelques fois sur oui-dire, beaucoup de municipalités négligées et abandonnées sans aucune espèce de visite pendant plusieurs années; voilà ce qu'on m'a représenté de tous côtés à mon entrée en charge, comme étant l'état réel des choses en ce qui concerne la plupart de ces fonctionnaires. J'ai malheureusement eu à me convaincre que cette peinture injuste quant à plusieurs, exagérée quant à la plupart d'entre eux, n'était pas cependant sans quelque vérité dans l'ensemble. Je me suis efforcé d'y mettre ordre autant qu'il était en mon pouvoir et deux destitutions ont prouvé que le gouvernement avait à cœur de forcer ceux qui se sont chargés volontairement d'une tâche aussi importante, à s'en acquitter convenablement. Malheureusement quelques circonstances rendent très difficile la surveillance que je m'efforce d'exercer sur ces officiers. Il est évident que tant que l'on se contentera de se plaindre des inspecteurs en général, sans articuler de griefs particuliers contre aucun d'eux, il sera toujours bien difficile au département de découvrir et de punir leur négligence. Or, ceux même qui vont jusqu'à demander l'abolition de cette charge sont assez souvent les derniers à signaler aux autorités les irrégularités et la mauvaise conduite de l'officier qu'ils veulent atteindre, en privant le pays d'une institution indispensable au fonctionnement de tout système d'instruction publique. Sans doute qu'un noble sentiment éloigne beaucoup de citoyens honorables de tout ce qui pourrait ressembler au métier de dénonciateur; mais il semble que le courage civil qui consiste simplement à signaler la négligence coupable de fonctionnaires qui ont entre leurs mains le sort de la jeunesse du pays, n'aurait rien qui dût répugner même aux hommes les plus délicats.

(A continuer.)

### Revue Bibliographique.

*Theory and practice of teaching, or the motives and methods of good School-Keeping*, par M. David V. Page, A. M., 1 vol. in-8, New-York, 1856.

(Suite.)

Quiconque se charge de diriger les autres doit d'abord apprendre à se gouverner soi-même; rien de plus juste que cet adage. L'homme irascible est souvent ridicule et ses prescriptions ne lui attirent jamais de respect. Un instituteur emporté ne saurait rendre justice à ses élèves. Qu'il apprenne à maîtriser sa passion, s'il désire se livrer à l'enseignement de l'enfance. L'école mettra souvent sa patience à l'épreuve; mais si les efforts qu'il fait pour dompter son inclination à la colère sont impuissans et que, malgré tout, il veuille embrasser un état qui ne fut jamais le sien, qu'il en soit bien convaincu d'avance, en agissant de la sorte, il tombera dans

la plus grave des erreurs. Qui oserait confier l'éducation de ses fils ou de ses filles à un homme qui n'aurait aucun empire sur ses manières penchans?

Évitez les défauts contraires, c'est-à-dire, l'extrême faiblesse et la frivolité. Il est des instituteurs qui ne peuvent, à cause de cela, se faire respecter de leurs élèves. Quoiqu'ils fassent ou qu'ils redoutent, leur autorité est sans cesse méconnue.

Il en est d'autres qui, moroses de leur nature, croiraient dégrader en montrant de la bienveillance. Non! ce n'est pas ainsi que l'on gagne l'affection des enfans. S'ils n'ont aucun amour pour vous, la discipline que vous prétendez avoir établie dans l'école sera toujours imparfaite.

Il se rencontre des élèves à qui les leçons qu'on leur donne ne profitent que difficilement et dont l'intelligence semble rebelle à tout enseignement; d'autres ont des défauts physiques ou des travers qui provoquent les agaceries de leurs condisciples. La conduite de l'instituteur à l'égard de ces enfans est toute tracée: qu'il se garde bien de faire, devant la classe, des remarques qui blesseraient la sensibilité de ces enfans et surtout usage de ces ignobles épithètes qui devraient être bannies du langage; carner, tête d'âne et autres paroles de ce genre sont des injures intolérables dans la bouche d'un instituteur. Ne devrait-il pas, ce semble, porter plus d'intérêt à ces enfans qu'à ceux que la nature a plus favorisés et les traiter comme ils le sont par leurs parens, c'est-à-dire, avec la plus grande douceur?

En général, l'on peut ce que l'on veut. La confiance en soi-même est nécessaire à celui qui veut mener une entreprise à fin. Quand l'instituteur se sera convaincu de l'importance de la discipline, il devra songer fermement à l'établir et manifester à ce sujet sa volonté de telle sorte, que ses élèves ne puissent aucunement se méprendre sur ses intentions. S'il doute de l'efficacité des moyens qu'il doit employer pour y parvenir, qu'il renonce à prendre la direction d'une école où l'on aurait déjà connu l'insubordination. L'œil du maître révèle sa faiblesse ou sa force et la finesse de celui de l'enfant ne lui fait que rarement défaut. Mais si, d'un autre côté, il possède la volonté de faire respecter ses prescriptions, et qu'il croit que la tâche qu'il s'impose sera facile à accomplir, qu'il s'en charge sans hésiter: on lui obéira; il en est certain.

Une fois établie, la discipline doit être uniforme, et ne jamais varier; punir aujourd'hui ce que l'on tolérera demain n'est point agir avec sagesse. Un instituteur capricieux ne se fait pas longtemps respecter. Elle doit être juste encore, c'est-à-dire que ses règles s'appliquent également aux petits comme aux grands, élèves, aux filles, comme aux garçons. Il y a cependant des maîtres qui feront impérieusement garder le silence à de jeunes enfans et qui permettront les chuchotemens à d'autres beaucoup âgés. Leur conduite en cela est très répréhensible et même digne de blâme. C'est commettre une grave erreur que de contraindre d'alent les plus petits à observer un ordre auquel les plus grands devraient se soumettre les premiers.

L'impartialité la plus rigoureuse devrait aussi présider à tous les actes du maître. Point de favoris; point de préférences auxquelles pourraient donner lieu la position sociale de la famille de l'enfant ou les qualités physiques qui le distinguent des autres élèves. Que le riche et le pauvre soient égaux aux yeux de celui qui les élève et les instruit à la fois. Qu'il se rappelle que l'âme qui possède l'enfant est une noble émanation de la Divinité, et que c'est devant elle et non devant la richesse qu'il doit s'incliner. La pierre précieuse aussi brillante qu'un rayon de soleil, a parfois pour enveloppe une écorce grossière. Qu'il enlève le diamant du lieu où la main de Dieu l'a enseveli et qu'il ne regarde pas comme humiliants les soins qu'il se sera donnés pour le polir.

L'enfance est intelligente et raisonnable; elle aime plus ou moins qu'on l'approuve dans ce qu'elle fait de bien; elle s'attache à ce qui l'attache et possède par dessus tout le sentiment du juste et de l'injuste, de ce qui est beau et de ce qui est bon. L'instituteur devrait s'étudier à développer en elle toutes ces qualités.

La première impression que l'on fait sur l'esprit de quelqu'un est toujours la plus durable; que l'instituteur fasse donc en sorte que celle qu'il se fait sur l'esprit de ses élèves lui soit favorable; ils sauront promptement le juger par ses propres actes. Il y aurait donc imprudence de sa part à vouloir être à leurs yeux ce qu'il n'est pas pour lui-même ou pour les autres. La franchise en impose toujours beaucoup plus que le mensonge, même quand ce dernier se couvre du voile spécieux de la vérité.

Des manières impérieuses sont toujours prises en mauvaise part et provoquent ordinairement la résistance.

Le maître doit, autant que possible, tenir les enfans occupés, de peur que l'oisiveté, qui est l'origine de bien des défauts, ne devienne chez eux un goût dominant. Il tirera surtout parti de leur activité naturelle en lui donnant une sage direction.

Dans le but d'intimider leurs élèves et de les contraindre au devoir, quelques instituteurs ont la mauvaise habitude de faire des menaces qui, la plupart du temps, ne sont pas suivies d'effet. Cette pratique est toujours suivie de conséquences fâcheuses pour la discipline, et le maître finit souvent par ne plus être écouté. Comme les menaces sont généralement les résultats de l'impatience, elles ne peuvent faire respecter celui qui les profère.

Il est un moyen d'encouragement à l'étude que l'expérience fait regarder comme très efficace : il consiste à tenir registre de tous les élèves qui se distinguent des autres par leurs succès et leur conduite exemplaire. L'usage que l'on en a fait en a prouvé l'excellence. Mais il ne devrait jamais être fait mention dans ce registre de fautes entraînant châtiement. Que l'on évite, au contraire, tout ce qui pourrait nuire à la réputation de l'élève, lequel serait d'autant plus porté à la négligence et à l'insubordination qu'il saurait que l'on tient note de ses infractions aux règles de l'école. Le dépit le pousserait à s'en rendre comptable.

La discipline de son école n'est pas, à notre avis, ce qui doit le plus préoccuper le maître ; qu'il se souvienne qu'il doit plutôt instruire que gouverner, aider l'enfance à acquérir les connaissances dont elle aura besoin dans le cours de la vie, et lui former l'esprit et le cœur ; tel est le but réel de l'école, et le seul qu'il faille atteindre.

Mais si la discipline prend la place de l'instruction et que le maître et les élèves passent le temps à s'épier mutuellement, le bien qui s'opère de la sorte mérite à peine qu'on l'indique. Un grand nombre d'instituteurs se méprennent étrangement en ne s'occupant presque exclusivement qu'à surveiller leur école. Il arrive souvent que cette surveillance est bien mal exercée.

Ce ne sont pas ceux qui font le plus de bruit pour faire régner la discipline dans leur école, qui sont les mieux écoutés. M. Page raconte à ce sujet l'historiette suivante : « Un jour dit-il, je visitais avec un ami une école dont l'instituteur, homme très robuste, et possédant des poumons analogues à sa taille, faisait mille efforts pour rétablir l'ordre que l'on avait troublé. Chaque mot qu'il prononçait de sa voix de Stentor aurait certainement pu effrayer d'autres élèves que les siens ; mais au lieu du calme qu'il attendait, un bruit constant produit par les ardoises, les règles, les livres que l'on frappait les uns contre les autres et tout cela mêlé de cris et d'éclats de rire partant de tous côtés, était la seule réponse que l'on faisait à ses exhortations. Silence ! à l'ordre ! criait-il ; mais ces mots articulés d'un ton de voix à assourdir d'autres oreilles que celles à qui il les adressait, avaient beau se succéder à l'infini, l'ordre et le silence restaient ignorés.

(A continuer.)

REGLEMENTS pour l'Association et le Conseil des Instituteurs, en rapport avec l'École Normale Laval.

ARTICLE PREMIER.

L'heure de l'assemblée arrivée, le président, ou, en son absence, le vice-président, prendra le fauteuil et appellera les membres à l'ordre. En l'absence du président et du vice-président, l'assemblée nommera un président *pro tempore*.

ARTICLE SECOND.

Le président ayant pris son siège, les minutes et les délibérations de l'assemblée précédente seront lues par le secrétaire.

Dans le cas où le secrétaire ne pourrait assister, il devra envoyer le livre des délibérations, et l'assemblée nommera un secrétaire *pro tempore*.

ARTICLE TROISIEME.

Le président ne pourra voter que dans le cas du partage égal des voix.

ARTICLE QUATRIEME.

Les membres qui prendront la parole se lèveront et s'adresseront au président ; et s'il arrive que plusieurs membres se lèvent à la fois, le président nommera celui qui devra parler le premier, et il rappellera à l'ordre tout membre qui s'écartera du sujet.

ARTICLE CINQUIEME.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, auront lieu les lectures dans l'ordre adopté, et ensuite la discussion des sujets annoncés.

ARTICLE SIXIEME.

Toute motion sera faite par écrit, et secondée par un des membres présents.

Quand une question sera débattue, aucune motion ne devra être admise, à moins que ce ne soit pour l'amender, ou que ce ne soit une motion pour ajournement, qui sera toujours d'ordre.

ARTICLE SEPTIEME.

Il ne sera jamais permis de faire plus de deux motions en amendement à une motion principale.

ARTICLE HUITIEME.

À la fin de l'assemblée, le secrétaire soumettra à l'approbation des membres les notes prises par lui des délibérations venant d'avoir lieu.

ARTICLE NEUVIEME.

La contribution annuelle sera payable au premier d'août de chaque année.

ARTICLE DIXIEME.

Tout membre, qui vaudra se retirer de l'Association, devra en donner avis par écrit au secrétaire, avant le mois d'août.

ARTICLE ONZIEME.

Le quorum du conseil se composera d'au moins trois membres.

ARTICLE DOUZIEME.

Aucun compte ne devra être payé sans avoir été approuvé par le conseil.

ARTICLE TREIZIEME.

Le conseil s'assemblera à huit heures du matin le jour même des conférences générales, et ces conférences commenceront à neuf heures précises.

ARTICLE QUATORZIEME.

Les comptes du trésorier seront revus par le conseil quand celui-ci le jugera à propos, et soumis à l'approbation de l'association, dans la conférence du mois d'août.

ARTICLE QUINZIEME.

Tout argent retiré par le trésorier sera immédiatement placé dans la caisse d'économie de N. D. de Québec, comme argent de l'association. Le livret de la dite caisse sera déposé par le dit trésorier entre les mains de M. le Principal de l'École Normale Laval.

ARTICLE SEIZIEME.

L'élection des officiers et des membres du conseil se fera au scrutin secret.

ARTICLE DIX-SEPTIEME.

Aucun membre ne pourra se refuser à remplir une charge, à moins qu'il ne l'ait occupée l'année précédente.

ARTICLE DIX-HUITIEME.

Le conseil pourra faire les règlements qu'il jugera convenables pour sa régie particulière, mais ceux concernant l'association devront être approuvés en assemblée générale.

ARTICLE DIX-NEUVIEME.

Toute décision sera prise à la majorité des voix. Tous les actes, registres et procès verbaux seront signés par le président et contre-signés par le secrétaire.

Petite Revue Mensuelle.

Les dernières nouvelles d'Europe nous apportent la nouvelle de la défaite du ministre Derby, sur le projet de réforme électorale, ainsi que de la dissolution du parlement impérial par suite de cet événement.

En même temps, les dispositions guerroyantes de la France et de l'Autriche continuent à être le sujet des plus vives inquiétudes.

En Amérique, une nouvelle expédition de filibustiers qui se prépare contre la reine des Antilles, pourrait bien ajouter encore une sombre page à l'histoire du nouveau monde.

L'invasion, paraît-il, menace encore de ravir Cuba à l'Espagne. Cette île, toujours convoitée par nos voisins, a déjà, on le sait, été fatale à bien des aventuriers, et l'échauffourée actuelle pourrait bien n'être que le pendant de celle où l'infortuné Lopez a perdu la vie.

Cuba nous remet en mémoire une autre infortune plus récente. Soudain, le risible empereur d'Haïti, y aurait, dit-on, cherché refuge pour se soustraire aux lueurs ou à l'ingratitude de ses sujets révoltés. C'est en décembre dernier qu'a eu lieu la catastrophe qui a précipité de son trône cette majesté de chrysothèque et d'ébène. Comme ce personnage a joué



un rôle important sur la scène du monde, ce que nous allons en dire aura peut-être l'effet d'intéresser.

Sa domination s'étendait sur toute la partie occidentale de l'île autrefois soumise à la France; la partie orientale, qui forme aujourd'hui la république dominicaine, appartenait à l'Espagne. Soulouque n'a jamais pu en ranger les habitants courageux sous son obéissance. Il est né esclave et ne serait probablement jamais sorti de sa case, si la fortune, toujours aveugle, n'avait pris la peine de l'en tirer. En 1804, il était domestique du général Lamarre et, jusqu'à cette époque, on ne l'avait connu que comme un bon, gros et pacifique nègre. En 1810, il était devenu quelque chose comme l'aide de camp de ce général, qui fut tué en défendant une ville contre le tyran Christophe. Nommé, par le chef mulâtre Pétion, lieutenant dans sa garde à cheval, il passa ensuite entre les mains de Boyer à qui Pétion le légua comme un meuble du palais de la présidence. Soulouque ne donna ensuite signe de vie qu'en 1843; mais on le voit alors aspirer aux plus hauts grades de l'armée, et passer successivement de celui de chef d'escadron et de colonel à celui de commandant supérieur de la garde du palais. Il se complaisait dans tous les minces honneurs attachés à ces grades, lorsque le 1er mars 1847, le sénat haïtien à qui appartenait l'élection du chef de l'état, le nomma président de la république.

Le nouveau président, dit M. G. d'Alaux, avait de 60 à 61 ans; mais le ton clair de ses yeux, le jais uni et luisant de sa peau, le jais sombre de ses cheveux, n'auraient pas permis, à la première vue, de lui en donner plus de quarante. C'est le privilège des nègres de bonne souche de ne commencer à vieillir qu'à l'âge où la décrépitude commence pour les blancs, et de garder souvent sur une tête octogénaire des cheveux vierges de toute nuance argentée. Soulouque, dit-on, a le front élevé, le nez assez droit, des lèvres médiocrement lippues, et des pommettes de joues dont la prééminence n'a rien d'exagéré. C'est un magnifique type sénégalais. Ses yeux sont d'une douceur extrême; et jamais on ne deviendrait que, sous ce masque placide, couvent ces colères redoutables dont les sujets de ce chef sanguinaire ont bien des fois éprouvé les effets.

L'insurmontable timidité du nouveau président, rapporte cet historien, timidité qui le faisait parfois balbutier d'une manière inintelligible, inspirait seule de sérieuses inquiétudes à ses amis, et dès le lendemain de son élection, à l'occasion du *Te Deum* qui consacra, selon l'usage, son élévation à la présidence, on s'aperçut que ce n'était pas là sa seule infirmité morale. Soulouque, arrivé à l'église, repoussa obstinément le siège d'honneur qui lui était destiné pour cette cérémonie. On sut le jour même le motif de cette singulière répugnance: le siège en question était ensorcelé!

Soulouque croyait et croit encore aux sorciers.

Soulouque voulut un jour savoir comment Napoléon était parvenu à l'empire. On lui répondit que c'était en gagnant la bataille de Marengo, et le noir, qui se pique de suivre les modes françaises, se martela la tête pour avoir lui aussi son Marengo.

Il rassemble à la hâte une armée, et, se mettant à sa tête, il pénètre dans les états de ses voisins qu'il étonne d'abord par sa brusque apparition, mais qui ensuite lui font subir de nombreux échecs. Soulouque n'en chante pas moins victoire, et, précédant à Port au Prince les débris de ses bandes noires, il s'y fait décerner le triomphe. On savait depuis longtemps son projet favori, et, le 20 avril 1849, un certain nombre de citoyens militaires et civils adressèrent à la chambre des représentants une pétition en demandant que le titre d'empereur fût conféré à Son Excellence le président Soulouque. Le 25, la chambre approuva la pétition, qui fut le même jour sanctionnée par le sénat et le 26, Faustin Soulouque, à la suite de refus d'obligation que lui commandait la circonstance, finit par condescendre au vœu de la nation, et s'inclina modestement sous le fardeau de l'empire. La constitution, qui date du 20 septembre, fut mise en harmonie avec le nouvel ordre de choses. Quoique cette constitution laissât en apparence peu de latitude à l'arbitraire, la pratique corrigeant ici sans cesse la théorie, il était bien entendu que quiconque s'aviserait de penser autrement que l'exécutif serait sans délai passé par les armes. Quant aux Haïtiens, observe l'auteur que nous avons cité, ils n'auraient eu rien à désirer, si la constitution avait pu leur garantir un dernier droit: celui de mourir de mort naturelle.

Sa Majesté, Faustin Ier., désirant toujours se conformer en tout aux modes françaises, n'hésita pas, à l'instar de Napoléon Ier., dont il se prend l'émule, à créer des ordres et des titres nobiliaires. Ces ordres étaient au nombre de deux: l'ordre militaire de St. Faustin, et l'ordre civil de la légion d'honneur. L'empereur en était de *facto* le grand-maître et faisait des grands-croix, des commandeurs et des chevaliers.

Rien n'égale en ridicule les titres que prenaient ceux qui approchaient de la personne de l'ex-prince: Le général Geffard est Duc de la Table; le général Linding, Duc de la Marmelade; le général Segretier, Duc de Trou-Bonbon. Il y avait de plus le Comte de la Seringue, le Comte des Guêpes, le Comte du Grand Gosier, le Comte de Coupe Halleine, etc.; puis, des barons au nombre de plus de deux cents, des chevaliers, des chevalières, des marquises, enfin, que fais-je? La cour de Soulouque fourmillait de nobles qu'il improvisait, par fournée, quand bon lui semblait.

On décernait à Monsieur Soulouque le titre d'*illustre grand souverain*; celui d'*altesse sérénissime* aux quatre princes de l'empire, Monsieur de Louis Pierrrot, les généraux Lazarre Tape-à-l'Œil et Souffran, et Monsieur de Bobo. Le titre de *Sa Grâce Monseigneur de...* appartenait aux ducs, *l'Excellence*, aux comtes, les barons s'appelaient simplement Monsieur.

Il y avait dans sa maison un grand aumônier, un grand panetier, un grand maréchal du palais, un maréchal des logis, des gentilshommes

d'honneur, des gouverneurs des palais et des châteaux, des pages, des maîtres de cérémonies, un bibliothécaire, des hérauts d'armes, une intendance des menus plaisirs, etc. L'impératrice Adéline qui, avant l'élévation de son époux, s'occupait souvent à débiter du tafia, du poisson ou d'autres comestibles, avait aussi sa maison à elle, qui se composait d'un grand aumônier et d'un nombre infini de dames du palais, de dames et filles de la chapelle, de chambellans, etc. Madame Olive Faustin possédait également un entourage brillant. Sa gouvernante était Mlle la *Chevalière de Bonheur*.

Et quand on songe que c'est au milieu de toute cette splendeur, et probablement dans le temps où ses rêves d'avenir lui semblaient les plus beaux, que la fortune, qui l'avait d'abord si bien traité, l'a perfidement abandonnée. O instabilité des choses humaines! En somme, il a joué, durant neuf ans, d'un pouvoir sans bornes sur la vie et les biens de ses sujets. Et il en usé largement et sans scrupule.

Sa férocité africaine, qu'il n'était pas bon d'éveiller, a été fatale à des milliers d'entre eux, fusillés sans pitié, sous le plus léger prétexte, égorgés par ses sicaires ou morts dans ses cachots.

Soulouque avait presque exclusivement le monopole du commerce dans son empire. Quoiqu'elle gaspillât en niaiseries de toute espèce une partie des sommes énormes qu'elle touchait par ce moyen, Sa Majesté ne songeait pas avec indifférence à l'avenir. Il a, dit-on, des millions en réserve placés dans les banques européennes. Malgré ses soixante et quinze ans, Soulouque jouera bien de malheur si, avec le goût prononcé qu'il a pour les brimboisons et les ressources qu'il possède, il ne fait pas encore parler de lui. La renommée est son fétiche.

Soulouque a quitté Cuba pour la Jamaïque, où il réside aujourd'hui. Il projette, dit-on, un voyage d'Europe où l'épisode de la comédie humaine, dont il a été le héros, passera sans doute inaperçu au milieu des événements dont ce continent est aujourd'hui le théâtre.

La guerre, que l'on appréhendait n'éclaterait pas encore de si tôt, si l'on en croit du moins les apparences. Nous empruntons à l'*Illustration*, qui l'a reproduit du *Moniteur*, journal officiel de l'empire français, une partie de l'article où les intentions de l'empereur à ce sujet sont bien clairement formulées, et, certes, les paroles du *Moniteur*, n'annoncent rien de bien sinistre:

«N'est-il pas temps de se demander quand finiront ces vagues et absurdes rumeurs, répandues par la presse d'un bout de l'Europe à l'autre, signalant partout à la crédulité publique l'empereur des Français comme poussant à la guerre, et faisant peser sur lui seul la responsabilité des inquiétudes et des armements de l'Europe? Qui donc peut avoir le droit d'égarer aussi outrageusement les esprits, d'alarmer aussi gratuitement les intérêts?»

«Où sont les paroles, où sont les notes diplomatiques, où sont les actes qui indiquent la volonté de provoquer la guerre pour les passions qu'elle satisfait, ou pour la gloire qu'elle procure? Qui a vu les soldats, qui a compté les canons, qui a estimé les approvisionnements ajoutés avec tant de frais et de hâte à l'état normal et réglementaire du pied de paix en France? Où sont les levées extraordinaires, les appels de classe anticipés? Quel jour a-t-on rappelé les hommes en congé renouvelable? Qui pourrait montrer enfin les éléments, si minces qu'on les veuille, de ces accusations générales que la malveillance invente, que la crédulité colporte et que la sottise accepte?»

«Sans doute, comme nous le disions, l'Empereur veille sur les causes diverses de complication qui peuvent se montrer à l'horizon. C'est le propre de toute sage politique de chercher à conjurer les événements ou les questions de nature à troubler l'ordre, sans lequel il n'y a ni paix ni transactions. Ce n'est pas du répit qu'il faut aux véritables affaires: c'est de la sécurité et de l'avenir.

«Une telle prévoyance n'est ni de l'agitation, ni de la provocation. Etudier les questions, ce n'est pas les créer; et détourner d'elles ses regards et son attention, ce ne serait non plus ni les supprimer, ni les résoudre.

«Au reste, l'examen de ces questions est entré dans la voie diplomatique, et rien n'autorise à croire que l'issue n'en sera pas favorable à la consolidation de la paix publique.»

La réunion du nouveau congrès européen aura lieu le 1er mai prochain, à Bade. Cinq ministres plénipotentiaires doivent y assister: Malmesbury, pour l'Angleterre; Walewski, pour la France; Gortschakoff, pour la Russie; Buol, pour l'Autriche, et Schliened, pour la Prusse.

On s'abonne, pour CINQ CHELINS par année, au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. Joseph Lenoir, assistant-rédacteur.

On s'abonne pour CINQ CHELINS par année au "Lower Canada Journal of Education, rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. John Radiger, assistant-rédacteur.

Les instituteurs peuvent recevoir, pour CINQ CHELINS, les deux journaux ou, à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.

Le journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers la fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix: un chelin par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne, pour chaque insertion subséquente, payable d'avance.

On s'abonne au Bureau de l'Éducation à Montréal, chez M. Thomas Roy, agent à Québec, et pour la campagne, en adressant au bureau de l'éducation une demande d'abonnement par la poste, avec le montant. On est prié d'indiquer clairement et lisiblement le bureau de poste auquel le journal doit être expédié. Les abonnés feront bien aussi d'écrire leur adresse lisiblement à part de leur signature.